

QUELS DEVENIR & TRAITEMENT POUR LES ENFANTS D'EXTRÉMISTES VIOLENTS ?

Comparaison entre Daesh et les autres idéologies totalitaires

Partie V : La prise en charge des enfants endoctrinés

>> RAPPORT Janvier 2019

Pour citer ce rapport, indiquer : Bouzar, Valsan : Quels devenir et traitement pour les enfants d'extrémistes violents ?
Comparaison entre Daesh et les autres idéologies totalitaires ; Bibliothèque virtuelle Nooronline.fr





De **Dounia BOUZAR** et **Sulaymân VALSAN**

Préface par **Pierre CONESA**

Avec la participation de

- **Laura BOUZAR**
- **Lylia BOUZAR**
- **Gwenaëlle LUBET**
- **Alain RUFFION**

Nous remercions la **Fondation Quilliam** pour leur rapport sur les Lionceaux du Califat et **Hasna Hussein** pour son travail sur ce sujet. Nous remercions aussi **Serge Hefez** pour son soutien.

Un grand merci au professeur **Marielle Rispail** (Université de Grenoble) qui a bien voulu relire et corriger ce rapport.

Spécialisé depuis 10 ans sur les enjeux de lutte contre les discriminations, gestion du fait religieux et prévention de la radicalisation violente, le cabinet Bouzar Expertises a créé en 2016 la **bibliothèque online NOORONLINE**. Cette plateforme entièrement gratuite met à la disposition de tout utilisateur, des vidéos thématiques et des rapports sur la prévention de la radicalisation « djihadiste » et la gestion du fait religieux, afin de partager les expertises de plusieurs spécialistes (géopoliticiens, théologiens, anthropologues, sociologues, psychologues, etc.). Le rapport « Quel devenir et traitement pour les enfants d'extrémistes violents ? » s'inscrit dans cette continuité de travaux.

AVERTISSEMENT AU LECTEUR

Ce rapport est le fruit d'un travail fouillé d'archives et de supports audiovisuels, afin d'analyser les processus de propagande et d'embrigadement construit autour des enfants pris au piège au cœur des groupes « djihadistes », comme d'autres enfants plus tôt dans l'Histoire ont pu être pris au piège par d'autres idéologies totalitaires.

Notre parti pris pédagogique consiste à plonger le lecteur dans une expérience auditive où il peut visionner et/ou entendre l'idéologie assénée aux enfants sous la coupe des groupes « djihadistes », afin de mieux comprendre les psycho-trauma engendrés et ainsi construire une prise en charge adaptée et efficace.



SOMMAIRE

• FICHE -OUTIL 1 : MÉTHODE DE SORTIE DE RADICALISATION EN 4 DIMENSIONS

• FICHE -OUTIL 2 : PRENDRE EN COMPTE LES BESOINS FONDAMENTAUX DE L'ENFANT

• Liste des abréviations, sigles et acronymes

• Schémas, graphiques et extraits d'études

• Carte du territoire sous domination de Daesh lors de son apogée en 2015

○ ANNEXE 1 - QUELQUES-UNES DES RECOMMANDATIONS DU R.A.N.

○ ANNEXE 2 - CIRCULAIRE DU 23 FÉVRIER 2018 DES SERVICES DU PREMIER MINISTRE

○ ANNEXE 3 - LES PRINCIPES OPÉRATIONNELS SPÉCIFIQUES APPLICABLES AUX ENFANTS-SOLDATS QUI S'INSPIRENT DES PROGRAMMES DE DDR

○ ANNEXE 4 - LA DÉCLARATION DES DROITS DE L'ENFANT

> **PROPOS LIMINAIRES DE D. BOUZAR**

> **INTRODUCTION**

> **RAPPEL HISTORIQUE**

>> **PARTIE I - L'INTERÊT POUR DAESH DE MOBILISER DES ENFANTS DANS SES RANGS**

- 1- L'enfant, à la fois objectif du recrutement et appât pour recruter
- 2 - Un ciblage diversifié
- 3 - Des missions diversifiées

>> **PARTIE II - L'ENDOCTRINEMENT DES ENFANTS**

- 1- Une approche émotionnelle et relationnelle
- 2 - Se régénérer en régénérant la société
- 3 - Faire naître un sentiment de persécution afin de se prétendre en légitime défense
- 4 - Du sentiment de persécution à la haine de l'autre
- 5 - La banalisation de la violence à l'école
- 6 - La glorification des morts par les images et les chansons
- 7 - Des lexiques communs

>> **PARTIE III - L'ENTRAÎNEMENT DES ENFANTS DANS LES CAMPS**

- 1- Les Nazis
- 2 - Les régimes totalitaires communistes
- 3 - Les milices d'Afrique

>> **PARTIE IV - L'ÉTAT DES ENFANTS ENDOCTRINÉS, RÉHABILITATION ET RECONSTRUCTION**

- 1- Les traumatismes de l'enfant lié à un groupe terroriste, identiques à ceux des enfants-soldats
- 2 - Tenir compte du traumatisme national
- 3 - Tenir compte du cadre légal

>> **PARTIE V - LA PRISE EN CHARGE DES ENFANTS ENDOCTRINÉS, RÉHABILITATION ET RECONSTRUCTION**

- 1- La prise en charge des enfants de plus de 12 ans passe par la reconnaissance de leur part de « victimité » et de leur part de responsabilité
- 2 - La prise en charge des enfants de moins de 12 ans passe par le traitement de leur trauma et par la valorisation de leur potentiel
- 3 - La famille, base de la prise en charge de 0 à 18 ans ?

> **CONCLUSION**

Propos liminaires

Par Dounia BOUZAR

Ce rapport est un outil pour les professionnels souvent démunis qui se retrouvent de plus en plus souvent en charge de ce profil d'enfants. Il leur sera utile pour se protéger des dimensions forcément anxiogènes, émotionnelles, idéologiques et politiques que ce sujet des « mineurs liés au terrorisme » provoque.

Pendant plusieurs mois, avec mon équipe, nous avons approfondi la question du traumatisme national, fouillé les différentes situations et parcours des enfants d'extrémistes, croisé le droit et la psychologie, visionné les vidéos des recruteurs, étudié ce qui se faisait à l'étranger, et identifié les similitudes et les différences avec les autres idéologies totalitaires de l'histoire contemporaine.

C'était d'autant plus important que la dernière recherche que j'ai été effectuée a révolté une partie de la société, même si cette expérimentation s'est révélée une réussite opérationnelle. En effet, lorsque j'ai découvert dès 2015 le réel impact produit par les témoignages des jeunes qui avaient réalisé le grand décalage existant entre les promesses mensongères de la propagande de Daesh et la réalité de l'action de ce groupe totalitaire, j'ai travaillé avec ardeur à cette expérimentation qui nous redonnait espoir. J'étais portée par la nécessité de désengager les centaines de jeunes que l'on suivait de l'extrémisme violent... J'ai voulu communiquer sur l'efficacité des témoignages des « repentis » qui pouvaient provoquer ce que les psychologues appellent des « dissonances cognitives » auprès des pro-djihadistes. Techniques qui, de mon point de vue, permettraient à tout professionnel de faire de même.

Mais en partageant cette expérimentation, en communiquant dessus, j'ai fait abstraction du contexte de traumatisme national, dans laquelle la France s'est retrouvée depuis les attentats de Toulouse en 2012. Lorsque j'ai fait témoigner Farid Benyettou dans le livre *Mon Djihad, Itinéraire d'un repentis*, il s'agissait de partager une analyse pour qu'il n'y ait plus jamais d'autres « Farid Benyettou »... Lorsqu'on a choisi de sortir le livre au moment de la commémoration des attentats de Charlie Hebdo, c'était pour redonner de l'espoir dans la capacité d'un ancien chef de réseau d'assumer la responsabilité du sang qu'il avait sur les mains vis à vis d'un pays endeuillé. Au lieu de redonner espoir, ces communications ont heurté et parfois blessé ceux que je voulais aider, qui ont eu le sentiment que je ne respectais pas la mémoire des morts et la souffrance des victimes des attentats. J'ai fait une erreur. Je ne l'ai malheureusement compris qu'après.

Après 17 ans de terrain comme éducatrice à la Protection Judiciaire de la Jeunesse, je suis et je reste chercheuse. Une chercheuse cherche. Les bonnes idées ne naissent pas des conventions. Le rôle des chercheurs est bien de tenter des approches audacieuses et novatrices. J'ai toujours cru que ma double identité d'ancienne éducatrice et d'universitaire était une force mais pour la première fois, elle s'est révélée compliquée dans l'objectif de lutte contre le radicalisme dans lequel je suis engagée depuis plus de 10 ans. Aujourd'hui, je reste face à la même équation que je ne sais toujours pas résoudre : il faut bien expérimenter pour ensuite pouvoir conceptualiser. Et il est impossible de prétendre conceptualiser sans expérimenter. Entre les deux, il faut bien communiquer sur les étapes intermédiaires pour les vérifier et les ajuster...

Avec ce rapport, j'espère parvenir à partager ces éléments sur les enfants d'extrémistes de façon plus constructive et plus explicative cette fois..., pour que ceux qui « tricotent du lien » dans l'ombre avec la jeunesse puissent se les réapproprier et continuer à innover. Quelles que soient les difficultés rencontrées dans ce long travail, je continue à croire profondément en l'humain et aux chaînes humaines que l'on peut tisser (que l'on doit tisser) face à ceux qui prônent la mort et la haine.

Dounia Bouzar

Préface

Par Pierre CONESA, essayiste, ancien haut fonctionnaire du Ministère de la Défense

Dounia Bouzar a-t-elle eu tort (ou raison) de s'occuper dès 2006¹ des processus de radicalisation en particulier chez les enfants, et ce avant tout le monde ? La vague d'attentats qui a frappé la France en 2012 (Mohamed Merah) et surtout en 2015-2016 (249 morts et plus de 900 blessés), a sidéré le pays. La classe politique et beaucoup de spécialistes semblaient considérer que l'idée même de « politique de contre-radicalisation » et a fortiori de « politique de déradicalisation » étaient politiquement incorrectes, culturellement sensibles, relevaient de l'atteinte à la liberté de conscience (religieuse) et pourquoi pas aux droits de l'homme. Un rapport classé « secret défense » avait été confié à un préfet (noblesse oblige !) en 2013 donc surtout pas versé au débat public. Une journaliste de la Croix qui en avait pris connaissance a même été convoquée et entendue par la DCRI. Le rapport ne proposant rien, le sujet était-il obscène ?

Dounia avait pourtant déjà livré de nombreux travaux à ce sujet. Lorsque « *Désamorcer l'islam radical. Ces dérives sectaires qui défigurent l'islam* » a été publié début 2014, elle a été contactée par de nombreuses familles dont les enfants ont été embrigadés pour partir en Syrie et elle a créé le « Centre de Prévention contre les Dérives Sectaires liées à l'Islam » (CPDSI). J'avais moi-même sur financement privé de la Fondation d'Aide aux Victimes du terrorisme publié un rapport en décembre 2015 « Quelle politique de contre-radicalisation en France ? » (téléchargeable sur le site www.favt.org) soit un mois avant les assassinats contre Charlie Hebdo. Le silence poli qui l'accueillit n'a d'équivalent que l'intérêt qu'il a suscité au lendemain des attaques contre Charlie Hebdo. L'actualité terroriste nous a rattrapés. Non parce que le phénomène du risque terroriste était ignoré mais parce que les décideurs politiques préféraient ne le traiter que par les méthodes policières. Le premier ministre Mr Manuel Valls est le premier politique à qualifier le salafisme djihadiste en Janvier 2015 alors qu'auparavant tous se cachaient derrière des termes génériques comme « l'Islam radical, les musulmans intégristes... », mettant ainsi dans le même sac tous les musulmans. Dounia Bouzar a été alors sollicitée, consultée, pillée. Le Comité Interministériel pour la prévention de la délinquance (CIPD) s'est rapidement vu confier la mission urgente de traiter de la radicalisation comme si celle-ci relevait de la délinquance...

Les experts se comptaient sur les doigts d'une seule main. J'entends par experts des chercheurs (comme Farhad Khosrokar, Ouisa Kies...) qui avaient mené des interviews en prison, des associations qui souhaitaient alerter les autorités (y compris des associations musulmanes gestionnaires de mosquées qui sentaient la poussée salafiste) et des travailleurs ou psychologues

¹ Dounia Bouzar, *Quelle éducation face au radicalisme religieux ?* Ed Dunod, 2006, résultat d'une recherche-action menée pour le département Recherche-Etudes-Développement du Centre national de formation et d'étude de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, avec la préface du Directeur de la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

qui suivaient des familles blessées par la radicalisation d'un de leurs proches ou qui avaient des enfants pris en main pour les mener à une « déradicalisation » (comme l'association de Dounia Bouzar). Le CIPD (devenu CIPDRadicalisation) par le miracle des textes administratifs) s'adressa à Dounia (et à d'autres). Mais le bouillonnement médiatique et politique sur la radicalisation avait déchainé des passions et des jalousies bien mesquines. Dounia Bouzar a immédiatement été dénigrée par tous ceux qui avaient raté le sujet ou par ceux qui voulaient le réduire à un seul « produit de la religion musulmane ». L'Islam politique avait plus intéressé que les processus et méthodes de radicalisation et surtout l'indispensable politique psychologique, éducative, sociale, policière, et religieuse pour protéger la jeunesse.

Erreur médiatique suprême, Dounia a tendu la main à Farid Benyettou, ancien du groupe des Buttes Chaumont qui avait aidé au départ de nombreux salafistes en Syrie, qui se consacre aujourd'hui à la lutte contre la radicalisation. Elle a candidement pensé qu'un repentir avait plus de choses à apporter dans un programme de déradicalisation qu'un expert académique. Nombre des critiques qui se sont offusqués de ce recrutement n'ont jamais mis les pieds en prison, ni rencontré des djihadistes, mais quelle importance ! Pour l'avoir moi aussi fait, avec d'autres, dans des cycles de déradicalisation organisés par l'administration pénitentiaire, je peux attester de l'efficacité de ce type de témoignages.

Les connaissances universitaires s'étaient centrées sur le phénomène de radicalisation religieuse mais par sur la force militante et la capacité à convaincre du discours sur les jeunes. C'est ce travail consacré essentiellement à une population adolescente suivie depuis 2014, organisé en synthèses et programmes d'actions, que nous livre ici Dounia Bouzar. A cela, elle a rajouté un énorme travail historique de comparaison avec les autres idéologies totalitaires réalisée par son équipe pluridisciplinaire, de manière à montrer comment Daesh s'est inspiré à la fois des jeunesses hitlériennes, des enfants-soldats et des autres mouvances extrémistes à tendance génocidaire, et à dégager les ressemblances et les différences. Ce travail n'a pas d'équivalent à notre connaissance.

Pierre Conesa

PARTIE 5

LA PRISE EN CHARGE DES ENFANTS ENDOCTRINÉS RÉHABILITATION & RECONSTRUCTION

1 - La prise en charge des enfants de plus de 12 ans passe par la reconnaissance de leur part de « victimité » et de leur part de responsabilité

- a) Aider le jeune à se constituer en « auteur-victime »
- b) Le difficile travail psychique de victime
- c) Les représentations sur la « victimité » influent sur le traitement judiciaire
- d) Les travaux sur les « auteurs-victimes » de crimes sexuels
- e) Exemple de suivi d'un jeune qui a embrigadé un « plus petit que lui ».

2 - La prise en charge des enfants de moins de 12 ans passe par le traitement de leur trauma et par la valorisation de leur potentiel

- a) Reconnaître leur trauma
- b) Les symptômes spécifiques du syndrome psycho-traumatique
- c) Les symptômes des enfants
- d) Évaluer le niveau d'endoctrinement d'un enfant de moins de 12 ans par des supports éducatifs qui réinjectent de la complexité.
- e) Valoriser le potentiel de chacun.

3 - La famille, base de la prise en charge de 0 à 18 ans ?

1 - La prise en charge des enfants de plus de 12 ans passe par la reconnaissance de leur part de « victimité » et de leur part de responsabilité

La fondation Quilliam se base sur des études scientifiques pour affirmer qu'il faut éviter de ne voir les enfants de Daesh que comme des victimes, notamment les adolescents ayant participé à des exactions : « *Maintenir, par exemple, que les enfants sont entièrement victimes de l'exploitation des adultes les décharge de toute responsabilité dans les atrocités qu'ils peuvent commettre, alors que les enfants comme les communautés peuvent estimer qu'il existe une certaine part de responsabilité chez eux* »². Par conséquent, les enfants-combattants qui tentent de se réinsérer dans les communautés font souvent l'expérience d'un contrecoup, à travers la discrimination, la stigmatisation et l'exclusion. La position nébuleuse de ces enfants à la fois victimes et bourreaux ne fait qu'aggraver les problèmes, car la réconciliation et la justice transitionnelle sont des éléments-clés de la réinsertion dans les communautés³. Le psychiatre Jean-Claude Métraux, de l'association *Appartenance*, va plus loin : « *Aussi paradoxal que cela puisse paraître, les enfants-tueurs sont en deuil de la guerre. Après tout, ils y ont trouvé une solidarité, une confiance en eux, une reconnaissance des autres, une place dans la société. Ce n'est qu'en reconnaissant qu'ils y ont trouvé des bénéfices que l'on peut les atteindre émotionnellement, leur faire prendre conscience des blessures qu'ils ont eux-mêmes subies et, par ricochet de celles qu'ils ont infligées à d'autres* »⁴. S'aligner sur la vision dominante de l'enfant-soldat comme victime et non comme bourreau affecte ces processus en oblitérant le ressenti des communautés. Pour corriger cela, il faudra adopter des approches spécifiques au contexte⁵.

Ne pas aborder l'existence du traumatisme national serait aussi, d'après les réflexions d'Osseiran-Houballah, plutôt contreproductif. En effet, d'un côté, « *la non-reconnaissance de la souffrance ou de sa cause peuvent placer le sujet traumatisé en marge de la société et aggraver un peu plus les instances psychiques ébranlées par le traumatisme. Sur un plan général, on se demande quelles peuvent être les conséquences sur la collectivité et, à long terme, sur les générations à venir* »⁶. Mais de l'autre, « *la reconnaissance des autres a pour but de réintégrer le sujet tel qu'il est lui-même, et non pas de l'épingler en tant que "victime". Car un travail thérapeutique seul ne suffit pas à lui assurer une place de semblable au sein de la communauté (...). La reconnaissance est l'acte éthique qui peut, entre autres, permettre la réintégration de cet exclu dans le monde de l'échange et du lien social. Il est donc indispensable de pouvoir trouver un espace où l'enfant pourra exposer son parcours et se reconstruire. Pour laisser place à l'avenir, il faut assumer cette histoire et situer le passé qui peut faire obstacle à toute évolution de l'individu. (...) Sur le plan de la thérapie individuelle, une tâche paradoxale s'impose alors au soignant : il faut reconnaître la souffrance injustement subie, il faut reconnaître dans la personne qui a survécu à la violence du trauma l'identité d'une victime, c'est-à-dire d'un être humain qui a été l'objet d'une violence arbitraire et injuste ; mais en même temps, il faut l'aider pour qu'elle cesse de se considérer comme une victime, c'est-à-dire une personne à qui on a voulu faire jouer le rôle de bouc émissaire* »⁷. Dit autrement : « *La reconnaissance publique des dommages et la reconstruction individuelle nécessitent d'affronter l'histoire. L'attitude qui consiste à la nier ne laisse aucune chance de s'en sortir à ses acteurs, en ce qu'elle les fige dans un présent atemporel et répétitif* »⁸.

Ces réflexions de la Fondation Quilliam et celles de la spécialiste de l'enfant-soldat, Mouzayan Osseiran-Houballah, vont dans le même sens que les nôtres, suite à notre expérience de prise en charge des jeunes de 12-18 ans⁹. La

² *Les enfants de Daesh*, Fondation Quilliam, *Ibid.*

³ Ilse Derluyn, Eric Broekaert, Gilberte Schuyten, Els De Temmerman, *Post-traumatic stress in former Ugandan child soldiers*, in *The Lancet*, 2004.

⁴ Mouzayan Osseiran-Houballah, *L'enfant soldat*, *ibid.*

⁵ *Les enfants de Daesh*, Fondation Quilliam, *ibid.*

⁶ Mouzayan Osseiran-Houballah, *L'enfant soldat*, Odile Jacob, 2003, p. 202.

⁷ Mouzayan Osseiran-Houballah, *L'enfant soldat*, *id.*, p. 203.

⁸ *Ibid.*

⁹ Dounia Bouzar, *Français radicalisés, l'enquête*, Ed de l'Atelier, 2018.

sortie de radicalisation ne peut s'enclencher si on n'a pas préalablement accompagné le radicalisé capable de discernement dans la prise de conscience de sa responsabilité.

a) Aider le jeune à se constituer en « auteur-victime »

Pour se constituer responsable de ses actes, c'est à dire pour se constituer en tant qu'auteur, le mineur doit passer par l'étape de reconnaître sa « part de victimité ». En effet, la reconnaissance de sa responsabilité doit passer par la reconnaissance de la responsabilité de la personne qui lui a fait du mal. Se constituer en tant qu'auteur passe d'abord par le fait de pouvoir se constituer en tant que victime. Le mineur radicalisé, à la fois auteur et victime, doit reconnaître à la fois sa part de « victimité » et sa part de responsabilité.

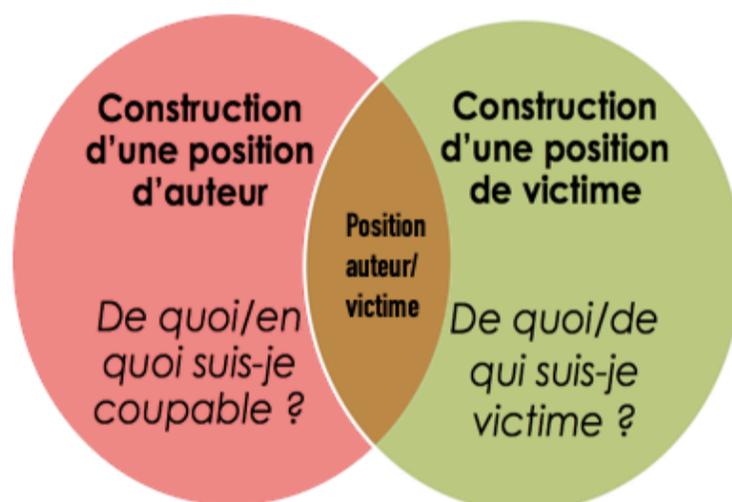
Extrait d'études 6. Le positionnement auteur/victime

Source : Cabinet Bouzar Expertises, 2016

FOCUS SUR LA POSITION AUTEUR/VICTIME



La position AUTEUR / VICTIME



Les professionnels vont devoir aider le jeune à se reconnaître à la fois comme auteur et à la fois comme victime pour qu'il se réapproprie son histoire.

Du fait de sa vulnérabilité, de ses traumatismes antérieurs non résolus, du déni, de la dénégation (etc.), il est parfois difficile de travailler avec l'individu sur la perception de sa responsabilité et de sa culpabilité.

On croise ici la question de la clinique des auteurs-victimes. Par exemple, une personne victime de violence sexuelle peut à son tour devenir auteur des mêmes violences : une personne battue dans son enfance peut devenir elle-même violente à l'âge adulte. Chaque embrigadé devient « embrigadeur » (de manière automatique puisqu'il pense détenir la solution pour régénérer le monde).

De prime abord, on peut penser que le radicalisé se constituera facilement en victime afin de se décharger de toute responsabilité. L'expérience montre que ce n'est pas le cas : le radicalisé pense être supérieur aux autres, détenir la vérité, avoir du discernement, et il n'est pas prêt à reconnaître qu'un processus relationnel, émotionnel et cognitivo-idéologique a été mis en place pour le faire adhérer au « djihadisme ». Il n'est pas prêt à admettre que le discours « djihadiste » a fait autorité sur lui parce qu'il a comblé un idéal, un besoin ou une faille. Il préfère garder sa posture de toute-puissance vis-à-vis de toute personne qui ne fait pas partie de son groupe radical. L'aider à prendre conscience des « fils invisibles » qui ont permis au discours « djihadiste » de faire autorité sur lui n'est donc pas une démarche facile.

C'est pourtant une étape indispensable pour qu'il se constitue ensuite comme auteur : « *Le travail de victime est rendu obligé par le fait d'avoir été l'objet d'événements injustes et/ou inacceptables.*

Pour qu'une victime ne se vive plus comme victime, sans pour autant être dans la dénegation ou le déni de ce qui est survenu, un processus intérieur doit s'opérer, plus ou moins long et difficile. Il consiste en le fait de devoir intégrer à sa propre histoire la possibilité qu'à tout moment, de façon imprévisible et inéluctable, le chaos et le non-sens puissent surgir, nous confrontant à l'effondrement brutal de l'une au moins des trois convictions qui, selon Crocq, font que nous pouvons nous projeter dans une existence et un devenir : notre sentiment d'invulnérabilité, la fiabilité que nous accordons à notre environnement physique, la croyance en un autrui bon et secourable »¹⁰.

b) Le difficile travail psychique de victime

A partir du concept de « Travail Psychique de Victime », Pascal Pignol (2008 ; 2011) propose une modélisation de son travail qui permet d'effectuer une constitution juridique des positions d'auteur et de victime, en donnant lieu à l'élaboration de quatre rapports : Plaignant/Mis en cause, Faits/Infraction, Préjudice/Indemnisation, Faute/Peine¹¹. Synthétiquement, on peut ordonner en un schéma les processus psychiques constitutifs du travail de victime. Là où l'événement a été générateur de confusions, là où se sont trouvées abolies frontières interpersonnelles, valeurs individuelles et collectives, il s'agira pour ce psychologue de réinstaurer de la différenciation et de l'évaluation sur deux questions fondamentales : celle de la responsabilité et celle de la sanction. Il récapitule les positions auteur/victime dans un tableau et estime que c'est parce que l'une de ces positions fait défaut que la victime ne peut se représenter comme telle.

Qui a fait quoi ?

Auteur/Victime

Différencier/imputer

Quoi est quoi ?

Faits/Qualification

Témoigner/qualifier

Qui mérite quoi ?

Préjudice/Indemnisation

Renoncer/substituer

Quoi coûte quoi ?

Infraction/Peine

Étalonner/convertir

Plusieurs dimensions de « victimités »

Il y a plusieurs dimensions de « victimités » : le radicalisé doit reconnaître qu'il a été manipulé par le groupe radical ; il doit aussi conscientiser que ses vulnérabilités et/ou ses traumatismes antérieurs ont facilité cette manipulation.

Plusieurs sortes de traumatismes peuvent se superposer :

- un traumatisme avant l'embrigadement : un certain nombre des adolescents que nous avons suivis ont fini par révéler qu'ils avaient été victimes avant leur embrigadement¹² (agression (souvent sexuelle), accident, etc.) Mais bien souvent, l'évènement n'a pas été parlé ni traité. De plus, il n'a pas été judiciairisé, ce qui peut faire défaut à la fois dans le fait de se représenter comme victime mais aussi d'être reconnu comme victime (par la justice, par l'entourage etc.) Cette « non reconnaissance de victimité » peut avoir facilité l'embrigadement, dans la mesure où le groupe radical a pu offrir au jeune une solution compensatoire de reconnaissance, de soutien, de réparation, de vengeance, etc.

¹⁰ L. Crocq : *Les traumatismes psychiques de guerre*, Editions Odile Jacob, 1999.

¹¹ Source : Pignol, P. (2011), *Le travail psychique de victime. Essai de psycho-victimologie*, Thèse de doctorat de psychologie, Université Rennes 2.

¹² Dounia Bouzar, *Français radicalisés, L'enquête*, Editions de l'Atelier, 2018.

Rappelons les statistiques des jeunes que nous avons suivis, de 12 à 28 ans : 73% de « nos » jeunes déclarent avoir vécu un abandon symbolique ou réel ; 70% avoir vécu des traumatismes ou des violences psychologiques graves ; 48% étaient détectés « dépressifs » par un avis médical ; 35% ont été suivis par un psychologue ; 32,5% se sont scarifiés ou ont fait une tentative de suicide ; 30,5 % ont subi au moins une violence physique qu'ils estiment grave ; 31% ont subi une violence sexuelle ou un viol ; 22,5% s'étaient réfugiés dans la drogue ou l'alcool et se sentaient « dépendants » de leur substance..., avant leur radicalisation.

Ces jeunes futurs radicalisés n'avaient donc pu être considérés comme victimes parce que l'entourage, la société, la justice, avaient ignoré ce qu'ils avaient vécu. Ainsi, le groupe radical a d'autant plus facilement offert au jeune une solution compensatoire de reconnaissance, de soutien, de réparation, etc.

- o un traumatisme qui a eu lieu pendant sa radicalisation : le traumatisme peut aussi provenir des vidéos regardées pendant la radicalisation. De nombreux psychologues estiment que la vision de la répétition des scènes de violence extrême sur Internet peut constituer un traumatisme en elle-même. Mais cela peut aussi émaner de la fréquentation du groupe radical : certaines jeunes filles ont subi des maltraitances et/ou des abus sexuels lorsqu'elles ont commencé à fréquenter des personnes du groupe radical ;
- o un traumatisme une fois qu'ils sont engagés : le traumatisme s'est alors réalisé de son fait. Par exemple, le jeune radicalisé a dénoncé quelqu'un qui s'est fait fouetter ou tuer ; il a embrigadé un plus petit que lui qui est parti sur zone et a été tué, etc. Dans ce cas aussi, le travailleur social va devoir l'amener à reconnaître sa part de « victimité » dans ce type de conduite où il se perçoit maintenant comme « un monstre ».

Le fait de ne pas être réduit à son acte, le fait d'apparaître avec une part de « victimité » dans les yeux du travailleur social, permet au radicalisé de se rappeler de la part d'humanité qui est encore en lui. Pour se constituer lui-même comme victime, le mineur a besoin d'être reconnu socialement et judiciairement comme victime. Se reconnaître en tant que victime passe par un regard à la fois externe et interne à l'individu. Le jugement social va influencer sur la perception de l'évènement vécu par la victime et inversement. Il influence aussi le traitement judiciaire, lui-même ayant une influence sur la représentation de la victime de l'évènement qu'elle a vécu.

c) Les représentations sur la « victimité » influent sur le traitement judiciaire

Lorsque nos travaux ont démontré que les filles sortaient plus facilement de la radicalisation que les garçons¹³, nous avons pu analyser que cette différence s'expliquait en grande partie par les perceptions sociales sur leur part de « victimité ». En effet, les représentations et stéréotypes liés au genre de la part de certains acteurs institutionnels les incitent à mieux prendre en compte la complexité de l'engagement des filles et à mandater un suivi psycho-éducatif quasi-automatique (qui apparaît en lui-même comme une des garanties de sortie de radicalisation¹⁴). En effet, les autorités préfectorales et policières demandent une prise en charge en « sortie de radicalisation » pluridisciplinaire plus facilement pour les filles que pour les garçons. On peut faire l'hypothèse que les représentations sexuées interagissent dans les analyses des dossiers de radicalisés : les garçons sont perçus comme plus violents que les filles, et donc moins faciles à « déradicaliser ». Les services de police ou de préfecture font davantage confiance aux filles pour se réintégrer dans la société et se questionner sur leur radicalité. Une fille est perçue comme quelqu'un qui se fera du mal à elle-même : « mère porteuse » au sein du groupe, épouse soumise et dévouée à son mari enfermée à l'intérieur de son domicile, etc. Un garçon est perçu comme quelqu'un qui peut faire du mal aux autres : poser une bombe, attaquer physiquement une personne, etc. Par conséquent, les cellules de prévention et de lutte contre la radicalisation des préfectures ont tendance à transmettre plus de « dossiers filles » aux intervenants de terrain et plus de « dossiers garçons » aux services spécialisés de la police. Pour la même raison, les filles sont également moins facilement répertoriées « djihadistes » que les garçons. Les institutions vont plus facilement les diagnostiquer « radicalisées non violentes (de type salafistes piétistes) » ou en crise d'adolescence

¹³ Dounia Bouzar, *Les Français radicalisés, L'enquête, Ibid.*

(avec le besoin de se séparer de sa mère par exemple). Il faut davantage d'éléments de preuves aux institutions et aux autorités pour valider le diagnostic de « djihadiste » d'une fille. Par exemple, le visionnage d'une vidéo de propagande de Daesh peut être analysé comme la preuve d'une adhésion au projet « djihadiste » pour le garçon et comme un outil d'endoctrinement pour la fille. Le garçon, pour les mêmes faits, sera « suspecté violent ».

d) Les travaux sur les « auteurs-victimes » de crimes sexuels

Nous avons repris les recherches effectuées sur les auteurs-victimes de crimes sexuels par le psychologue Pascal Pignol pour proposer un outil aux travailleurs sociaux, afin de les aider concrètement à mener le jeune à accepter sa part de « victimité » et sa part de responsabilité. Dans cet objectif, Pignol propose que le jeune concerné arrive à imputer, qualifier, réparer et condamner les faits en tant qu'auteur, mais il doit aussi arriver à le faire en tant que victime. Cet exercice doit l'aider à comprendre où sa part de « victimité » s'arrête et où commence sa part de responsabilité. D'après Pignol, tant il y a un défaut dans un des 4 enjeux, la personne aura du mal à se constituer de manière équilibrée comme auteur-victime. Elle restera strictement figée dans un statut de victime ou de coupable et ne pourra que difficilement évoluer.

Extrait d'études 7. La nécessité d'un travail sur la dimension auteur/victime du point de vue de la victime.

Source : Cabinet Bouzar Expertises, 2017

TRAVAILLER SUR LA DIMENSION AUTEUR/VICTIME



La position AUTEUR / VICTIME

Dans tout processus de victimité, il y a toujours un auteur car pour que la victime puisse se penser et donc se constituer comme telle, il lui faut qu'elle puisse se représenter l'auteur.



Constitution juridique des positions d'auteur et de victime

du point de vue de la victime (Pignol, 2008)

RESPONSABILITE JURIDIQUE	IMPUTER Qui a voulu et fait quoi ? Plaignant/Mis en cause	QUALIFIER Quoi est quoi ? Faits/Infraction	<p>La personne ne pourra pas se constituer en tant que victime si au moins l'un de ces 4 enjeux fait défaut</p>
CULPABILITE JURIDIQUE	REPARER Quoi compense quoi ? Préjudice/Indemnisation	CONDAMNER Quoi coûte quoi ? Faute/Peine	

Extrait d'études 8. La nécessité d'un travail sur la dimension auteur/victime du point de vue de l'auteur

Source : Cabinet Bouzar Expertises, 2017

TRAVAILLER SUR LA DIMENSION AUTEUR/VICTIME



Constitution juridique des positions d'auteur et de victime du point de vue de l'auteur (Pignol, 2008)

RESPONSABILITE JURIDIQUE	IMPUTER Qui a voulu et fait quoi ? Plaignant/Mis en cause	QUALIFIER Quoi est quoi ? Faits/Infraction
CULPABILITE JURIDIQUE	REPARER Quoi compense quoi ? Préjudice/Indemnisation	CONDAMNER Quoi coûte quoi ? Faute/Peine

La personne ne pourra pas se constituer en tant qu'auteur si au moins l'un de ces 4 enjeux fait défaut

De la même manière qu'une personne victime doit pouvoir se constituer en tant que victime, l'auteur des faits doit lui aussi pouvoir se constituer en tant qu'auteur.

Selon Pignol (2011), « pour constituer de l'auteur et de la victime, il faut que ces quatre questions aient pu être judiciairement traitées et aient donné lieu à réponses, car ni l'un ni l'autre ne sont déjà-là en attente d'être découverts et désignés comme tels : auteur et victime sont le résultat positif à la conclusion d'un long processus de constitution d'une responsabilité et d'une culpabilité, au sens juridique de ces deux termes ».

➤ Le rapport Plaignant/Mis en cause : IMPUTER

Pour tout le monde, il apparaît évident que la personne ayant commis un acte est l'auteur et que celle l'ayant subi est la victime. Or il est question ici de la détermination de la responsabilité respective des protagonistes dans le déroulement des événements, ce qui suppose :

- de pouvoir rapporter les actes aux différents participants de l'évènement, de déterminer ce qui leur revient à chacun dans son déroulement ;
- de juger des intentions sous-tendant les actions de chacun.

Pour bien des victimes, l'intention de l'auteur est tellement impensable (la penser reviendrait à y trouver une logique ou un motif qui la rendrait encore plus violente ...) qu'il ne lui reste plus qu'à se culpabiliser vis-à-vis de ses propres actions : être sorti à telle heure, avoir pris le chemin de droite, etc.

➤ Le rapport Faits/Infraction : QUALIFIER

Il existe un décalage entre les faits subis et leur qualification juridique, qui peut être difficile à supporter. Il découle du poids des normes sociétales, qui accordent une valeur différente à certains faits. Le passage des faits à une qualification suppose une double opération :

- le recueil des faits objectivables, c'est-à-dire leur qualification comme comportements répréhensibles ;

- le fait que ces faits retenus soient juridiquement rapportables à une infraction particulière.

Il est difficile pour la victime d'opérer cette double transformation, car elle doit mettre son vécu subjectif de côté pour analyser les faits de manière juridique.

➤ **Le rapport Faute/Peine : CONDAMNER**

La qualification de l'infraction relève d'un travail sur la valeur que le code accorde à l'écart à la norme. Le passage de l'infraction à la peine relève d'une autre logique. Il en va ici de la valeur accordée au prix à payer. L'estimation portera sur la gravité de l'atteinte aux valeurs en termes de peine de prison, d'amende, d'obligations et interdits divers. Les codes prévoient une marge à cette appréciation : les circonstances atténuantes et aggravantes, la présence/absence de preuves concernant certaines allégations, vont jouer sur la nature de l'infraction condamnée. Cela suppose là encore une double opération pour la victime :

- d'une part, opérer une estimation du délit ;
- d'autre part, souscrire à une commutation, puisque le prix à payer par l'auteur ne le sera pas dans la « même monnaie » que ce qu'il a commis...

Les victimes doivent mesurer la gravité du délit subi avec d'autres critères que celui des traces que ce dernier a laissées en elles.

➤ **Le rapport Préjudice/Indemnisation : RÉPARER**

Rien ne semble plus choquant (voire totalement non intégrable) pour la victime de penser qu'une quelconque réparation puisse compenser le préjudice qu'elle a pu subir. Ce sentiment est d'autant plus fort lorsque cette réparation fait l'objet d'une quantification financière (en cas de procès civil). Souvent, la victime estime que l'argent n'a rien à voir avec sa souffrance. En outre, accepter de l'argent qui viendrait de l'auteur a quelque chose d'insupportable. Enfin, elle se trouve littéralement contrainte à une double conversion :

- d'une part, opérer une estimation du préjudice, ce qui suppose de lui donner littéralement une limite (il n'a pas tout détruit) ;
- d'autre part, convertir son estimation du dommage subi en une autre valeur que celle par laquelle elle vivait ce dommage (le passage d'un *quantum* de souffrance à une somme d'argent).

Entendu ainsi, accepter le principe même d'une indemnisation (en dehors de toute question quant à son montant) revient à renoncer à tout espoir de retour à un état antérieur.

e) Exemple de suivi d'un jeune qui a embrigadé un « plus petit que lui »

Pour mieux comprendre la pensée de Pignol et l'appliquer à l'accompagnement d'un mineur « djihadiste », nous pouvons prendre l'exemple d'un jeune radicalisé parti avec sa famille qui vient de rentrer en France. Une fois qu'il a été embrigadé, il a à son tour endoctriné un peu plus petit que lui (14 ans), qui est mort pendant son camp d'entraînement dans des conditions non précisées.

Notre diagnostic est que tous les mineurs radicalisés ont une double position auteur-victime.

Suite à ce constat, nous voulons aider les professionnels à amener les radicalisés à travailler leur double position auteur-victime. Que ce soit pendant la période d'embrigadement ou à la sortie de radicalité, savoir comment se constitue la personne (auteur ou victime ? Les deux ou aucun ?) et la polarisation de la pensée sur un objet (responsabilité/culpabilité) permettra d'orienter et optimiser la prise en charge.

Pour travailler cette position :

- **Le 1^{er} objectif est que le travailleur social arrive à diagnostiquer le jeune dans sa part de responsabilité et de « victimité ».** Cette première étape se réalise par une observation sans intervenir auprès du radicalisé afin de ne pas biaiser sa position. Où se situe-t-il ? Se sent-il uniquement victime ? Se sent-il uniquement auteur ?
- **Le 2^{ème} objectif est de cerner où il y a défaut dans sa position victime et dans sa position auteur.** Y a-t-il défaut uniquement dans la RÉPARATION ? dans l'IMPUTATION ? etc. Y a-t-il un seul défaut à réparer ou y en a-t-il plusieurs ? Plus ils sont nombreux, plus l'accompagnement sera long. Pour se constituer en tant que victime et en tant qu'auteur, il ne faut aucun défaut dans les quatre modes d'atteintes de constitution auteur-victime : IMPUTATION, QUALIFICATION, RÉPARATION, CONDAMNATION. Pour créer un lien de confiance, il est préférable de commencer par travailler sa position victime. Pourquoi se sent-il uniquement victime ? Pourquoi se sent-il uniquement auteur ? Cerner où il y a défaut dans sa position permet de comprendre pourquoi il se sent uniquement auteur ou victime.
- **Le 3^{ème} objectif est de travailler la position du radicalisé là il y a défaut.** Il s'agit souvent de l'amener à reconnaître sa double position de manière à entamer sa résilience.

IMPUTATION

>> (Qui a voulu et fait quoi ? Est-ce que j'arrive à identifier clairement qui est la victime et qui est l'auteur ?)

Quand le travailleur social travaille à partir du tableau de Pignol, le résultat qu'il cherche dans l'imputation (qui a voulu et fait quoi ?) consiste à ce que le jeune reconnaisse que ce sont ses parents qui l'ont radicalisé et l'ont amené en Syrie (sa part de « victimité »), mais que lui a endoctriné un plus petit que lui, qui est aussi parti et qui est mort pendant son entraînement (sa part de responsabilité).

- Exemple d'un défaut d'imputation pour se considérer en tant que victime : il ne va pas imputer son départ et sa radicalisation à sa famille mais il va se considérer entièrement responsable de son engagement en disant que personne ne l'a manipulé et qu'il n'est pas faible d'esprit ; par conséquent, il aura du mal à se constituer en tant que victime s'il se pense responsable de tout ; il doit être capable d'imputer une part de responsabilité à sa famille ou au groupe « djihadiste » ;
- Exemple d'un défaut d'imputation pour se considérer en tant qu'auteur : il impute tout au reste du monde sauf à lui. Le jeune considère que c'est la faute du gouvernement français qui laisse Bachar al Assad gazer son peuple, du groupe « djihadiste », de ses parents.

Ce qui lui est arrivé et les actes qu'il a commis (faire partir un plus petit que lui) sont uniquement de la faute des autres. Il ne peut pas se considérer en tant qu'auteur s'il dénie toute part de responsabilité dans ses actes. Il doit être capable d'imputer une part de responsabilité à lui-même.

QUALIFICATION

>> (Quoi est quoi ? Quelle infraction ai-je commise par rapport aux faits que j'ai réalisés ?)

Le résultat que le travailleur social cherche dans la qualification (quoi est quoi ?) consiste à ce que le jeune reconnaisse que ses parents ont entravé la Charte des Droits de l'Enfant, l'ont mis en danger et l'ont associé à une entreprise terroriste (sa part de « victimité »). Un jeune « djihadiste » doit aussi être capable de dire ce qu'il a fait. Il doit sortir de la vision selon laquelle il a défendu les opprimés et reconnaître qu'il est parti rejoindre un groupuscule illégal armé qui ne respecte pas les droits de l'Homme. S'il a suivi ses parents, il doit être capable de dire que ses parents ont rejoint un groupe illégal armé terroriste. Lui-même a contribué à reproduire la même chose sur un plus petit que lui. Il est donc sous la qualification de « recruteur » (sa part de responsabilité).

- Exemple d'un défaut de qualification pour se considérer en tant que victime : Le jeune radicalisé ne va pas prendre en compte que ses droits ont été entravés par ses parents mais va se focaliser uniquement sur son rôle de recruteur (sur ce qu'il a fait lui).
- Exemple d'un défaut de qualification pour se considérer en tant qu'auteur : le jeune encore radicalisé va dire qu'il n'a jamais rien fait de mal et qu'il est juste allé défendre un peuple opprimé, que ce sont nos lois françaises qui sont mal faites parce qu'on persécute les musulmans. Il ne peut pas se constituer en tant qu'auteur s'il considère que son engagement constitue un acte noble de bravoure et de légitime défense, qui ne devrait pas être « hors la loi ». Il croit avoir fait le bien et considère que les lois sont mal faites.

RÉPARATION

>> (Quel préjudice lui a été fait et quelle indemnisation compenserait ce préjudice ?)

Le résultat que le travailleur social cherche dans la réparation (quoi compense quoi ?) consiste à ce que le jeune travaille avec ses nouveaux adultes référents sur ce que ses parents peuvent faire pour réparer le mal. Le travailleur social va vérifier que le jeune estime que ses parents lui ont fait du mal et n'a pas l'impression de trahir leur loyauté. Le travailleur social doit l'amener à ne plus se sentir coupable et à reprendre sa place d'enfant, ce qui veut dire que ses parents auraient dû le protéger (sa part de « victimité »). Si le jeune en a pris conscience, le travailleur social va chercher à évaluer si les attentes du jeune pour compenser le mal que ses parents lui ont fait sont proportionnées. Le jeune « djihadiste » doit aussi réfléchir à la façon dont il pourrait compenser le mal que lui-même a effectué en envoyant un plus petit que lui à la mort (sa part de responsabilité).

Le travailleur social doit chercher ce que le jeune estime nécessaire pour compenser le mal qu'il a fait aux autres. Le jeune doit être capable d'exprimer quelles compensations réalisables il pourrait mettre en place et déterminer envers quelles personnes il voudrait les mettre en place : envers la famille du plus petit que lui à qui il pourrait présenter des excuses et des condoléances ? Envers la société en s'engageant pour aider les jeunes, en devenant « repentant » pour empêcher d'autres jeunes d'être embrigadés et d'embrigader à leur tour, en devenant éducateur, médecin, avocat ? Envers Dieu ? Dans ce cas, il faudra veiller à ce que sa recherche de réparation ne l'amène vers une nouvelle forme de radicalisation où il surinvestisse le divin.

Voici un exemple de défaut de réparation pour se considérer en tant que victime : le jeune estime que rien ne peut compenser le mal qui lui a été fait. La seule solution reviendrait à changer de famille. Ses attentes sont irréalisables, la société ne peut répondre à ces attentes, donc il a l'impression qu'on n'a pas compensé le mal qui lui a été fait, qu'il restera biaisé, qu'il ne peut être réparé ; il ne pourra jamais se constituer en tant que victime. Donc le travailleur social doit travailler sur des attentes réalisables, de manière à ce que le jeune puisse se sentir réparé, qu'il ait l'impression que le mal qui lui a été fait a été compensé, qu'on lui a rendu justice.

Il peut aussi penser qu'il n'y a rien à compenser étant donné que personne ne lui a fait du mal : c'est juste lui-même qui s'est fait du mal, donc les autres n'ont rien à compenser. Ils ne sont pas responsables, lui seul est responsable. Il ne cherche pas de compensation. Le travailleur social doit alors l'aider à prendre conscience que le groupe « djihadiste »/sa famille lui ont fait du mal et doivent compenser. C'est aussi par ce biais qu'il pourra comprendre que lui aussi a fait du mal à un plus petit que lui. Conscientiser la responsabilité des autres l'amènera à conscientiser sur sa propre responsabilité.

Voici un exemple de défaut de réparation pour se considérer en tant qu'auteur : il ne doit pas compenser le mal qu'il a fait au plus petit que lui car il lui a juste envoyé des vidéos, il n'a pas payé son billet, donc il n'a rien fait de mal. C'est de la faute du petit s'il est parti et non de la sienne : il n'a rien à compenser ou réparer auprès de ce jeune ... Autre scénario : le petit qu'il a endoctriné est mort en « martyr », il devrait être fier de lui, il va aller au paradis ; il n'a donc rien à se faire pardonner puisqu'il est mort en « martyr » grâce à lui. Donc il n'est pas responsable et ne

doit rien compenser. Dans ces deux solutions, il estime qu'il n'a rien à réparer. Le travailleur social doit l'aider à prendre conscience qu'il est responsable de l'embrigadement du plus petit que lui.

CONDAMNATION

>> (Quoi coûte quoi ? Quelle peine je mérite par rapport à la faute que j'ai commise ?)

Le résultat que le travailleur social cherche dans la condamnation est que le jeune estime que ses parents et/ou le groupe « djihadiste » méritent une punition, et qu'il puisse penser à quel type de punition. Il doit pouvoir élaborer que, par rapport au mal qu'ils lui ont fait, ils mériteraient que la justice les condamne à quelque chose (par exemple qu'on place les petits frères dans une famille d'accueil) (part de « victimité »). Il doit aussi pouvoir formuler qu'il mérite une peine proportionnée pour ce qu'il a fait (sa part de responsabilité).

- Exemple d'un défaut de condamnation pour se considérer en tant que victime : ses attentes sont trop hautes. Il aimerait que ses parents soient condamnés à mort tellement il leur en veut ou au contraire il aimerait que ses parents n'aient aucune peine. Il se considère comme un « monstre » et pense mériter la mort, vu qu'il a envoyé un plus petit que lui à la mort. Si ses attentes sont irréalisables, il ne pourra se constituer en tant que victime.
- Exemple d'un défaut de condamnation pour se considérer en tant qu'auteur : le jeune considère que seuls les autres méritent d'être condamnés mais pas lui, car il se considère uniquement comme une victime ; il ne mérite donc pas de condamnation car s'il est parti en Syrie, c'est à cause de ses parents, du groupe « djihadiste » ; s'il a fait venir un plus petit que lui, c'est de la faute du groupe et non de la sienne, tout ce qu'il a fait relève de la responsabilité des autres. Il voit sa poursuite judiciaire comme une nouvelle persécution injuste. Il peut aussi arriver qu'il considère que personne ne doit être condamné car, par exemple, il continue à considérer que la cause est noble.

Quand il y a défaut, cela entraîne une inversion des positions auteur-victime.

1- La prise en charge des enfants de moins de 12 ans passe par la reconnaissance de leur trauma, par l'évaluation de leur endoctrinement et par la valorisation de leur potentiel

La prise en charge des enfants de moins de 12 ans diffère de celle des plus âgées. L'individualisation des prises en charge dépendra du parcours et de l'état de l'enfant, de l'état de radicalisation de son environnement familial, des informations que l'on possède sur son histoire, de ses caractéristiques personnelles psychologiques et familiales (frères et sœurs), etc.

a) Reconnaître leur trauma

Étant donné le contexte de guerre et l'idéologie de déshumanisation générale, on peut faire l'hypothèse que de nombreux enfants qui rentrent du territoire de Daesh aujourd'hui ont pu subir un traumatisme.

Savoir détecter les séquelles d'un tel vécu semble donc fondamental pour les professionnels qui les prennent en charge. Les travailleurs sociaux doivent retenir que l'efficacité de la prise en charge de l'enfant sera liée à la rapidité du diagnostic de traumatisme.

Avant de parler du traumatisme spécifique de l'enfant, il faut expliquer en quelques mots que le « vécu traumatique » en général est constitué de plusieurs objets :

- o la rencontre avec le réel de la mort (exposition directe) : que ce soit réel ou symbolique, la personne a vécu l'évènement comme une mort imminente. Dans sa conception, au moment même de l'évènement, elle s'est vu mourir.
- o l'installation d'un syndrome clinique : plusieurs symptômes spécifiques constituent le trauma. C'est à partir de cette nosographie que l'on peut évaluer le traumatisme et la forme qu'il a prise.
- o le traumatisme s'étend dans le temps (contrairement au stress qui ne dure que 72h maximum). C'est une évolution progressive qui peut durer de quelques semaines à plusieurs années (en moyenne de 1 à 2 ans) Le psychotraumatisme supérieur à 3 mois est dit aigu ; le psychotraumatisme inférieur à 3 mois est dit chronique.

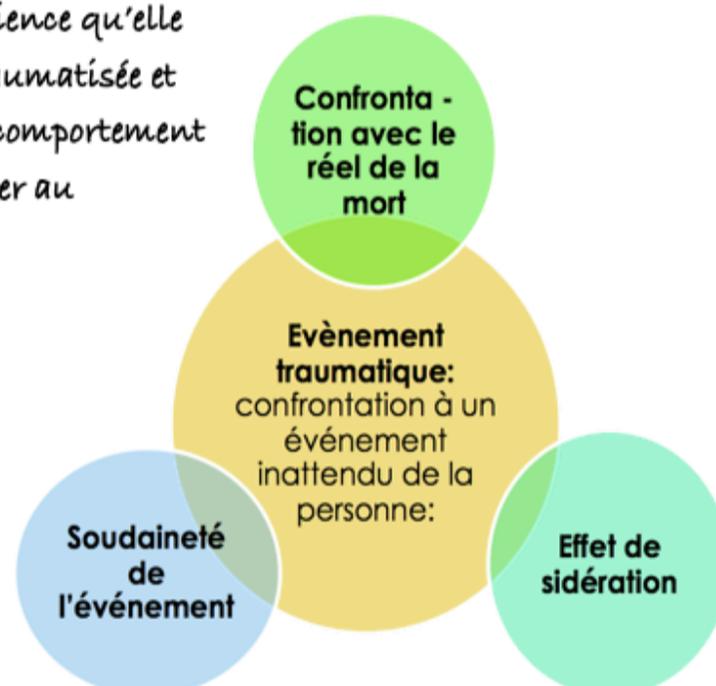
Extrait d'études 9. La notion de psycho-traumatisme ou État de Stress Post-traumatique (ESPT)

Source : Cabinet Bouzar Expertises, 2016

FOCUS SUR LA NOTION DE PSYCHO-TRAUMATISME OU STRESS POST TRAUMATIQUE



Bien souvent, la personne n'a pas conscience qu'elle est psycho-traumatisée et développe un comportement difficile à gérer au quotidien.



=> il va falloir travailler sur la manière dont la personne traumatisée se constitue en tant que victime

Il existe deux types d'appellations pour parler de ce qu'ont vécu les enfants : les cliniciens de la tendance psychanalytique vont parler de psychotraumatisme et ceux de tendance psychologie cognitive vont parler d'État de Stress Post-traumatique (ESPT). Précisons enfin que l'effet de sidération est lié à l'effroi. Il s'agit d'une effraction du psychisme qui dépasse l'angoisse. Cela entraîne fréquemment un choc : incapacité de parler, de penser, de bouger.

Suite à un évènement inhabituel (accident de voiture, catastrophe naturelle, agression, attentat terroriste etc.), tous les individus ne vont pas être traumatisés au sens psychologique du terme. C'est en fonction des ressources et des vulnérabilités de la personne à l'instant « t » mais aussi en fonction de son âge, de la manière dont elle s'est construite antérieurement que l'on pourra établir un diagnostic.

Pour évaluer une situation potentiellement traumatique, il faut regarder à la fois les facteurs physiologiques, comportementaux (par exemple, une personne va partir en courant à toute allure mais une autre va être comme paralysée, dans une impossibilité de bouger) et les facteurs psychologiques (angoisse, sidération etc.)

Pour parler de trauma, il faut différencier deux périodes dans le vécu de l'évènement :

- *le vécu de la période immédiate de l'évènement* : on parle de clinique de la réaction immédiate, c'est-à-dire des réactions adaptées et/ou inadaptées de la personne durant l'évènement et dans les 24h qui suivent.
- *le vécu de la période post-immédiate de l'évènement qui s'étend en principe du 2^{ème} jour au 30^{ème} jour*, bien que l'on observe aussi des temps de latences variant de plusieurs semaines à plusieurs mois. On parle ici de clinique de la période post-immédiate, c'est-à-dire s'il y a persistance des symptômes présentés lors de la réaction immédiate à l'évènement.

b) Les symptômes spécifiques du syndrome psycho-traumatique

Certains symptômes spécifiques appartiennent uniquement à la clinique du trauma. On ne les retrouvera pas dans une autre pathologie psychique. Par exemple, les reviviscences anxiogènes font partie intégrante du trauma. À l'inverse, les symptômes non spécifiques sont ceux qui n'appartiennent pas uniquement au trauma. On pourrait les nommer « symptômes associés » pour plus de clarté. Par exemple, toutes les personnes traumatisées vont être dans un état d'angoisse extrême mais l'angoisse n'appartient pas uniquement à la clinique du trauma. On la retrouve chez beaucoup de personnes, qu'elle soit pathologique ou non.

>> C'est à partir des symptômes listés ci-dessous que peut s'établir un diagnostic de psycho-traumatisme.

Pour qu'une personne soit déclarée atteinte du syndrome psycho-traumatique, il faut qu'elle ait été elle-même confrontée à une situation potentiellement traumatisante.

1. **Les reviviscences anxiogènes** : toutes les personnes traumatisées présentent des reviviscences anxiogènes, c'est-à-dire qu'elles revivent l'évènement traumatique contre leur volonté et de manière répétitive. Il existe plusieurs types de reviviscences traumatiques :
 - *la reviviscence hallucinatoire* : elle s'impose souvent comme une hallucination visuelle. La personne est convaincue qu'elle revit l'évènement, elle revoit le décor, la scène mais ne parvient pas à se détacher des images. Les images sont extrêmement précises et très nettes.
 - *la reviviscence par illusion* : différemment de la reviviscence hallucinatoire, la personne plaque son illusion sur un élément de la réalité. Par exemple, elle croise un passant dans la rue et le prend pour son agresseur.
 - *le souvenir forcé* : on n'est pas dans l'hallucination mais dans le souvenir de l'évènement qui ressurgit sans image et sans son. C'est l'idée de l'évènement qui ressurgit. Par exemple, la victime va repenser à la personne qui est décédée à côté d'elle durant l'évènement, mais sans image ni son.
 - *la rumination mentale de l'évènement*, de ses causes et ses conséquences. Souvent la personne va se poser des questions : « pourquoi moi ? », « qu'ai-je fait pour mériter ça ? ». Souvent elles sont accompagnées de lamentations répétées (« personne ne me comprend » ; « personne ne m'aide » etc.).
 - *le vécu comme si l'évènement allait se reproduire*. C'est une autre forme du syndrome de répétition. Soudain la personne à l'impression de replonger dans l'évènement avec les sensations de détresse qui lui sont associées.
 - *l'agir comme si l'évènement se reproduisait* : la personne est prise de sursauts, de réflexes, d'une course effrénée, elle fait des récits répétitifs de l'évènement auprès de l'entourage etc.
 - *Le cauchemar de répétition* : le cauchemar n'est pas simplement contemplé, il est intensément vécu par la personne : elle crie dans son sommeil, s'agite, tape dans le vide...

2. **L'altération de la personnalité** : il ne s'agit pas d'un changement de personnalité en tant que telle mais d'une altération profonde de la personnalité, ressentie par la personne traumatisée elle-même et par son entourage. Plusieurs aspects caractérisent ce changement profond :
- le traumatisé n'est plus en capacité de filtrer dans son environnement ce qui est dangereux et ce qui est anodin. La personne est en alerte constante, elle sursaute au moindre bruit, elle se plaque contre un mur si elle entend quelqu'un marcher derrière elle, etc.
 - Le traumatisé a perdu sa volonté de présence dans le monde. Le monde lui apparaît lointain, irréel, sans intérêt.
 - Le traumatisé a perdu ses capacités de relation objectale avec autrui.

Cette personnalité traumatique est ce qui structure véritablement la clinique du syndrome psycho-traumatique. Les professionnels savent qu'une période de latence peut s'opérer : entre le moment où l'évènement a été vécu et l'apparition des premiers symptômes, il peut se passer un certain laps de temps (variable de plusieurs jours à plusieurs années). En fait, les chercheurs observent que certains symptômes peuvent déjà s'être manifestés (comme les cauchemars par exemple) sans pour autant que la personne décompense.

Le temps de latence est particulier chez les enfants : lorsqu'un enfant subit un évènement potentiellement traumatisant, comme un viol par exemple, il se peut que l'évènement ne ressurgisse que plusieurs années plus tard. C'est le cas chez beaucoup d'enfants qui, ayant subi des violences sexuelles, vont avoir une résurgence de l'évènement à 15 ans, 25 ans, 50 ans, etc. Cela correspond à la période de latence mais aussi et surtout à l'installation d'une *amnésie dissociative* (voir paragraphe suivant). Ainsi, la temporalité psychique et la temporalité judiciaire ne correspondent pas. En effet, si la résurgence de l'évènement survient 30 ans plus tard, le délai de prescription judiciaire sera dépassé et par conséquent la personne ne pourra plus déposer plainte. Cela entrave gravement le travail psychique des personnes qui ont besoin de la reconnaissance judiciaire pour se constituer comme victimes...

>> Focus sur l'amnésie dissociative

Parmi les réactions immédiates, les chercheurs ont identifié le concept d'amnésie dissociative : la personne a oublié tout ou partiellement du déroulé de l'évènement. Parce que l'évènement a produit un choc émotionnel important, le psychisme s'est défendu pour se protéger en lui permettant d'oublier l'intégralité ou une partie de l'évènement traumatique. Nous n'entendons pas ici le terme « dissociative » au sens psychopathologique du terme (bien que dans certains cas, si la personne n'est pas prise en charge, elle peut décompenser sur un mode psychotique, c'est-à-dire ne plus concevoir la réalité comme faisant partie du réel - mais cela reste exceptionnel). Nous entendons « dissociative » au sens où l'évènement est dissocié du psychisme et donc effacé de la mémoire. En fait, l'évènement a été vécu comme une effraction psychique ayant entraîné une sidération et le psychisme n'a eu d'autre choix que d'effacer (temporairement) l'objet de sidération (l'évènement traumatique) : *« Le non-sens de la violence, son caractère impensable, sont responsables de cette effraction psychique, ce non-sens envahit alors totalement l'espace psychique et bloque toutes les représentations mentales. La vie psychique s'arrête, le discours intérieur qui analyse en permanence tout ce qu'une personne est en train de vivre est interrompu, il n'y a plus d'accès à la parole et à la pensée, c'est le vide... Il n'y a plus qu'un état de stress extrême qui ne pourra pas être calmé, ni modulé par des représentations mentales qui sont en panne »*¹⁵.

En cas d'amnésie dissociative, celui qui est pris dans une attaque terroriste va savoir qu'il était là mais ne va pas réussir à se remémorer l'exactitude des faits. Il se réveille deux heures après, incapable de se souvenir comment il est arrivé à se cacher, à aller jusqu'à l'ambulance, etc. *« Je sais que je l'ai vécu et que j'étais là mais c'est comme si je ne m'en souvenais pas, c'est très flou »*. Le psychisme se défend et peut se réveiller plus tard, mais au départ, tout ce qui est relatif à l'évènement traumatique est mis en jachère.

¹⁵ Dr Muriel Salmona, <https://www.memoiretraumatique.org/psychotraumatismes/mecanismes.html>

>> La déréalisation

L'amnésie dissociative est accompagnée de phénomènes de déréalisation, c'est-à-dire qu'on reste conscient de ce qui arrive mais qu'on le vit dans un état second. C'est un peu comme un film qui se déroule devant nos yeux où l'évènement est vécu comme tellement impensable qu'il ne peut pas être réel. Dans ce cas, on peut entendre des formulations de type « *ce n'est pas possible, je n'ai pas pu vivre ça* ».

>> La dépersonnalisation

A ces deux concepts (amnésie dissociative et déréalisation), s'ajoute un vécu de dépersonnalisation, une sorte de clivage entre le corps et le psychisme : on se remémore les faits mais on est dans l'incapacité d'y associer un affect, une émotion. On n'est plus en capacité d'associer le corps à l'esprit. C'est dans ce genre de cas que des personnes peuvent parler des choses atroces qui leur sont arrivées (comme des tortures par exemple) sans afficher aucune émotion, voire parfois en employant un ton presque joyeux. En somme, elles parlent de leur traumatisme comme un évènement anodin ...

Pour elles, c'est comme si l'évènement ne leur était pas vraiment arrivé puisqu'elles ne se le remémorent pas dans son intégralité. L'évènement traumatique leur semble irréel. Il leur est impossible de concilier corporalité et affect. On est alors dans un état d'anesthésie à la fois physique et psychique. De nombreux jeunes suivis en sortie de radicalisation nous ont raconté des souvenirs atroces. L'adulte doit alors lui faire prendre conscience de son statut de victime.

>> La reviviscence

D'un côté, on va oublier l'évènement traumatique mais de l'autre, surgissent des éléments par reviviscence car le psychisme ne peut tout contrôler en permanence. Quand surgit le phénomène de reviviscence, on est submergé et on revoit l'évènement : toutes les images, les sons, les odeurs reviennent en mémoire. Toutes les personnes traumatisées présentent des reviviscences anxiogènes, c'est-à-dire qu'elles vont revivre l'évènement traumatique contre leur volonté et de manière répétitive.

Paradoxalement, cette reviviscence obsessionnelle peut conduire le traumatisé à se remettre en situation de risque extrême. Le comportement à risque d'un enfant ou d'un adolescent (qui adopte une autre sorte de conduite ordalique) ne reflète donc pas forcément la preuve qu'il éprouve encore un sentiment de toute-puissance (produit de son embrigadement) mais peut tout banalement révéler des tentatives pour maîtriser les effets d'un trauma refoulé qui l'envahissent. On perçoit dans cet exemple l'importance du décryptage du comportement à risque pour la personne qui a pris en charge le mineur traumatisé. Si le comportement à risque révèle une vision du monde de toute-puissance ou une gestion inconsciente du trauma, l'accompagnement sera très différent.

Pour échapper à ces reviviscences, on va mettre en place des stratégies de contrôle et d'évitement qu'il faut donc pouvoir reconnaître. Les conduites de contrôle sont accompagnées d'une hyper-vigilance : on a le sentiment d'être dans un danger permanent et on est donc en méfiance et en alerte de manière permanente. Les conduites d'évitement sont destinées à éviter toute situation, pensée ou sensation, qui serait susceptible de rappeler l'évènement de départ.

Lorsque les stratégies de contrôle et d'évitement sont mises en échec, on a recours à une forme d'auto-traitement qui peut prendre deux formes :

- en recourant à une aggravation de l'anxiété par des conduites à risque (ex : automutilation ou encore se remettre dans les mêmes conditions que l'évènement pour tenter d'en contrôler les effets, c'est par exemple le cas de femmes violées qui vont avoir une conduite hyper-sexualisée et multiplier les partenaires sexuels),
- en recourant à une prise de produit (alcool, drogue etc.) pour échapper à la réalité.

c) Les symptômes des enfants

Notons que chez l'enfant, on peut parler de double trauma dans le sens où l'enfant est lui-même confronté à une situation extrême et qu'il assiste à la détresse, à l'angoisse et à l'impuissance de ses parents. Voici les réactions que l'on peut observer chez un enfant :

- *inhibition avec sidération* : l'enfant intériorise ses ressentis, les garde pour lui (inhibition) et n'est capable de parler de ce qu'il a vécu car il est en état de choc (sidération). Son cerveau, son psychisme, sont comme bloqués par ce qu'il vient de vivre ; stupeur ; immobilité ; mutisme. L'enfant ne parle pas ou peu, il est immobile, renfermé sur lui-même, il intériorise son vécu.
- *réaction d'agitation, logorrhée intarissable* : l'enfant ne fait que parler sans discontinuer, presque sans reprendre son souffle...
- *réaction de comportement agressif* : l'enfant extériorise son angoisse, il est agité, bouge tout le temps, parle énormément et peut se montrer agressif envers son entourage. Contrairement au premier cas, il ne veut pas garder pour lui ce qu'il a vécu, il a besoin de l'exprimer, de le dire à l'autre pour partager son angoisse et que « ça sorte » de lui.
- *réaction de fuite éperdue avec une angoisse panique* qui ne diminue pas une fois que l'enfant est mis à l'abri. Il n'y a place pour aucune élaboration, tant la panique est profonde.
- *comportement désorganisé voire automatique* : l'enfant réalise des activités inadaptées au contexte dans lequel il vit, pendant un très long moment. Il peut avoir des propos incohérents et être indifférent à ce qui se passe autour de lui. Il n'écoute pas l'adulte, il est dans son monde, comme un automate qui répète sans cesse une même activité (par exemple, il va dessiner 50 fois une même image, différente de ce qu'on lui a demandé de dessiner).
- *syndrome de répétition* : c'est la remise en acte de l'évènement à l'identique ou selon des scénarios où l'enfant se donne un rôle actif, jeux et dessins répétitifs voire compulsifs sans dimension de plaisir, reprenant la thématique du traumatisme (ex : dessins répétitifs d'une scène de guerre ; « jeu de guerre » où l'enfant prend une arme factice et répète une scène de combat ou de mise à mort à laquelle il a assisté) Il se met en situation active au travers du jeu. Le syndrome de répétition comprend souvent la présence d'hallucinations, d'illusions ou de flash-backs (avec des accès de « déréalisation » ou de dépersonnalisation plus ou moins brefs). Ces trois termes sont sensiblement identiques : l'enfant revit la scène traumatique, en parvenant ou non à se représenter comme y ayant participé, en parvenant ou non à y associer une émotion, un affect.
- *syndrome d'évitement des indices internes ou externes* : l'enfant évite de penser à l'évènement et/ou il va éviter de se mettre dans des situations qui pourraient le lui rappeler. Cela peut aboutir à des phobies (phobie de rester seul, phobie du noir, etc.)
- *réactivité générale émoussée* : l'enfant adopte un comportement de retrait, reste dans le silence, affiche une perte de confiance dans les adultes (du fait qu'ils n'ont pas réussi à le protéger) ;
- *hyperactivité neurovégétative* :
 - trouble du sommeil (terreurs nocturnes, cauchemars), de l'alimentation (boulimie, anorexie) et des contrôles sphinctériens (énurésie, encoprésie) ;
 - irritabilité, colère, agressivité ...

>> Dans les symptômes non spécifiques (c'est-à-dire des symptômes qui ne sont pas uniquement liés au psychotraumatisme), on trouve aussi :

- *une difficulté de l'attention, de la mémoire, de la concentration* : distraction en milieu familial et scolaire ;
- *des troubles anxieux, en particulier* :
- angoisse de séparation avec comportement d'agrippement à l'adulte ; peur de rester seul : peur du noir ; refus anxieux de dormir seul ; crainte d'être abandonné...

- état psychique de peur massive voire de terreur, de jour comme de nuit ; surveillance vigilante de l'environnement ; sursaut au moindre bruit ; résistance à l'endormissement et réveils angoissés ;
- phobies précoces en lien avec ce qui évoque l'évènement traumatique ;
- *des troubles de l'humeur avec un état dépressif* pouvant devenir chronique (c'est-à-dire durant plus d'un an). L'enfant ou l'adolescent exprime un vécu de culpabilité du survivant (« pourquoi est-ce que moi j'ai survécu et pas les autres ? »).

Un deuil pathologique peut être observé en particulier si l'enfant a perdu un ou plusieurs membres de sa famille ;

- *des troubles du comportement* (très fréquents) : l'enfant adopte un comportement de régression (suce à nouveau son pouce, énurésie, attitude d'opposition systématique, refus d'obéir, violents accès de colère, etc.) ;
- *des plaintes pour douleurs* (mal de tête, de ventre, etc.) et conversion somatique (aphonie, bégaiement, paralysies, troubles de l'équilibre, etc.) qui ne sont pas physiologiques, c'est-à-dire que ces troubles ne sont pas la conséquence d'une blessure physique mais du choc de départ ;
- *des épisodes de « déréalisation » ou de dépersonnalisation* : l'enfant ne reconnaît plus les lieux familiers, ni les adultes familiers ;
- *des manifestations psychosomatiques* (eczéma, urticaire, colique, ulcère etc.)

S'ils ne sont pas pris en charge, certains troubles peuvent persister et s'installer (conversion somatique).

Extrait d'études 10. Comment diagnostiquer un psycho-traumatisme en fonction de la réaction immédiate de l'enfant dans les premières 24 heures suivant l'évènement traumatique

Source : Cabinet Bouzar Expertises, 2016

COMMENT DIAGNOSTIQUER UN PSYCHO-TRAUMATISME?



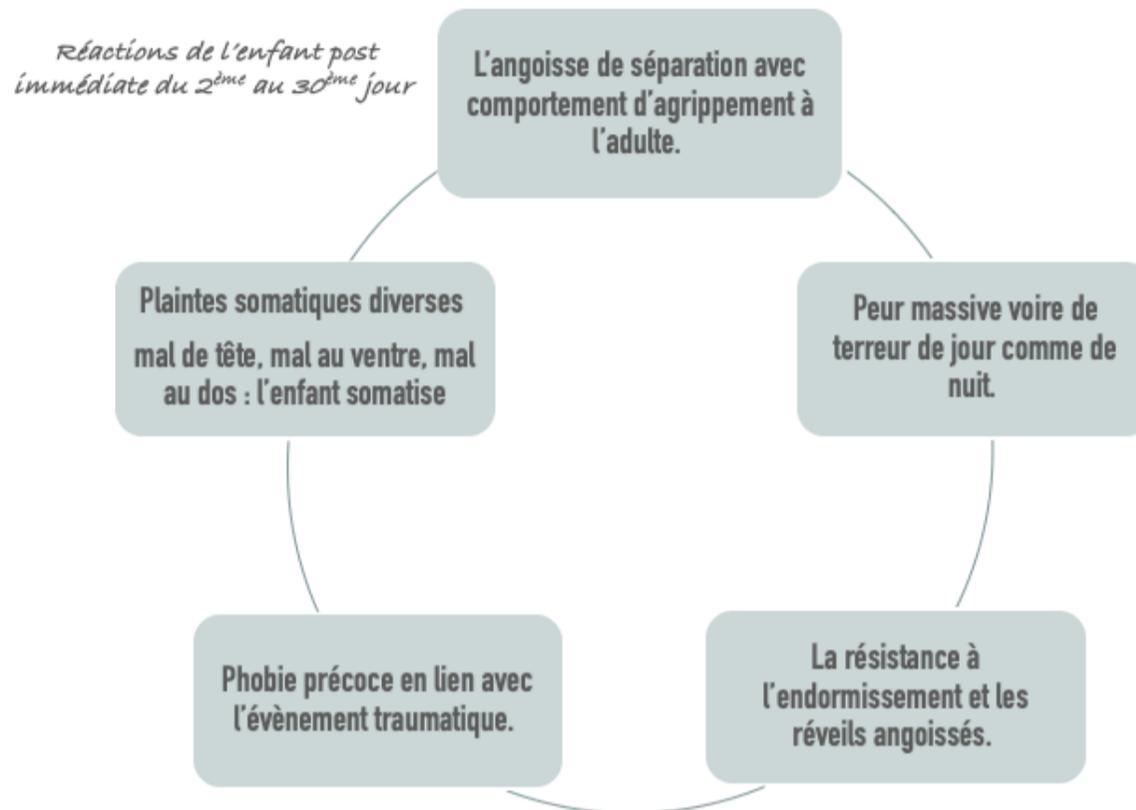
Réaction immédiate de l'enfant dans les 1ères 24h



Extrait d'études 11. Comment diagnostiquer un psycho-traumatisme en fonction des réactions de l'enfant post-immédiate du 2^{ème} au 30^{ème} jour suivant l'évènement traumatique

Source : Cabinet Bouzar Expertises, 2016

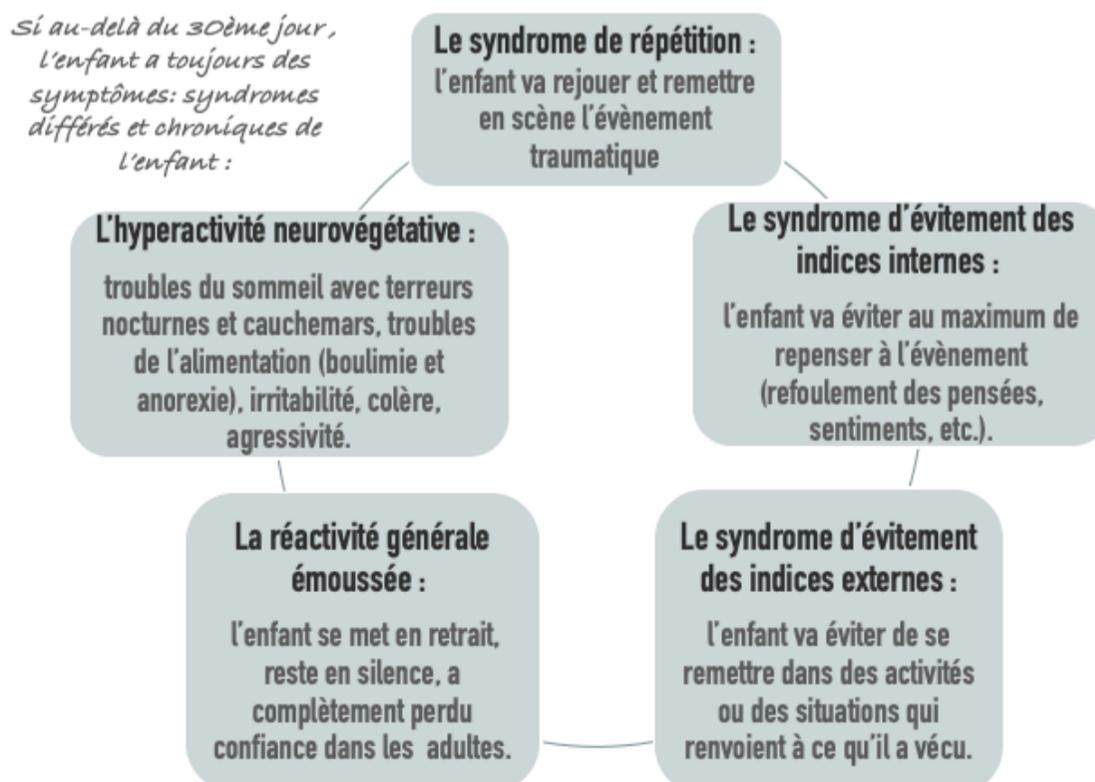
COMMENT DIAGNOSTIQUER UN PSYCHO-TRAUMATISME?



Extrait d'études 12. Comment diagnostiquer un psycho-traumatisme en fonction des réactions de l'enfant qui au-delà du 30^{ème} suivant l'évènement traumatique présente toujours des symptômes

Source : Cabinet Bouzar Expertises, 2016

COMMENT DIAGNOSTIQUER UN PSYCHO-TRAUMATISME?



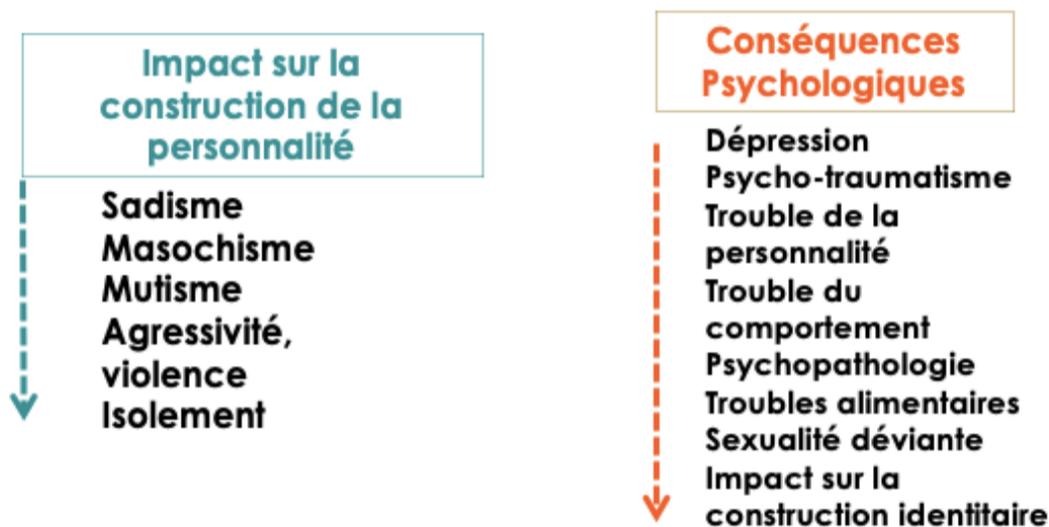
Extrait d'études 13. Séquelles que le psycho-traumatisme peut engendrer chez la personne qui en est victime

Source : Cabinet Bouzar Expertises, 2017

SÉQUELLES QUE LE PSYCHO-TRAUMATISME PEUT ENGENDRER



- Passage à l'acte auto ou hétéro agressif chez l'adolescent.
- Consommation massive de toxiques tels que l'alcool et/ou la drogue (qui est souvent utilisée pour apaiser l'angoisse et quitter la réalité).
- Le développement d'une personnalité pathologique.



d)Évaluer le niveau d'endoctrinement d'un enfant de moins de 12 ans par des supports éducatifs qui réinjectent de la complexité

Pour évaluer le niveau d'endoctrinement d'un enfant de moins de 12 ans, il s'agit de trouver des supports éducatifs qui réinjectent de la complexité dans l'observation. En effet, la vision du monde totalitaire enferme les individus dans une logique binaire. Il n'y a en effet jamais de graduation, toute action se mesure en termes alternatifs : oui ou non (savoir), pour ou contre (croyance), bien ou mal (morale). C'est notamment cette logique binaire qui mène à la rupture avec les autres. Il s'agit donc pour les professionnels de pas reproduire ce type de relations avec ces jeunes : tout ce qui serait de l'ordre du pouvoir et du savoir mènerait involontairement à se situer en miroir du discours radical qui fonctionne ainsi, et à le renforcer, par effet symétrique. Au contraire, l'objectif éducatif est de proposer un espace de liberté pour que le jeune puisse se poser des questions et trouver ses propres réponses. Il s'agit donc de le remobiliser sur le registre de la sensation et du sentiment.

Si l'on doit donner *un exemple*¹⁶, prenons celui de deux enfants de 10 ans qui ont institué une nouvelle règle : le robinet de droite appartient aux vrais musulmans et le robinet de gauche à tous les autres enfants. L'enseignante s'aperçoit que chaque enfant obéit sans contester et elle s'entretient avec les deux enfants qui ont institué cette segmentation. Ces

¹⁶ Note émanant aussi de la recherche action résumée dans l'ouvrage *Laïcité et égalité : pour une posture professionnelle non discriminatoire*, synthèse de la formation-action réalisée par le cabinet Bouzar-expertises à l'attention des intervenants socio-éducatifs Septembre 2013-Juillet 2014 », écrit par Lyliya et Dounia Bouzar, disponible sur bouzar-expertises.fr

derniers lui expliquent gentiment que les autres enfants mangeant du porc, ils ne peuvent prendre le risque de toucher le même robinet et de devenir ainsi impurs.

Pour le travailleur social, la problématique est : les deux enfants qui instaurent la segmentation ont-ils intégré cette vision du monde (il faut se séparer de ceux qui mangent du porc) ou ont-ils utilisé cette notion parce qu'elle s'est révélée efficace pour « faire la loi » et dominer leurs camarades ou régler des comptes – manœuvre d'autant plus efficace que les adultes ont été déstabilisés par la justification religieuse ? Si les deux enfants ont intégré cette vision du monde, les professionnels doivent-ils les aborder comme des coupables/responsables ou comme des victimes d'un endoctrinement ?

Dans une telle situation, les intervenants sociaux peuvent privilégier l'expérimentation pratique. Par exemple, face à ces deux enfants qui refuseraient de boire « au même robinet que les mécréants impurs », ils peuvent d'abord mettre en place des jeux coopératifs dans lesquels, pour gagner, il faut forcément avoir besoin des autres. Cette approche ludique apparaît comme un bon support pour rappeler aux enfants à quel point ils se ressemblent et l'importance de s'aider les uns les autres. Cela peut être le moyen de désamorcer la volonté de différenciation et de segmentation, de reprendre de bonnes habitudes de complicité tous ensemble, sans valider le comportement des deux enfants comme une production religieuse. Ces jeux coopératifs présentent aussi l'avantage de replacer les enfants dans la réalité : on n'arrive à rien tout seul. Cela permet de leur faire vivre de l'intérieur la réalité selon laquelle construire des murs symboliques de séparation avec leurs camarades peut les mener à la solitude et à l'échec.

Pendant les jeux coopératifs, les professionnels peuvent condamner un des deux robinets, pour que les enfants assoiffés soient obligés de partager le même robinet. Cela leur permet d'observer l'attitude des deux enfants en question. Ont-ils oublié que les autres sont impurs ou maintiennent-ils une distance avec ces derniers, y compris au cours de ce jeu collectif ? Acceptent-ils dans ce contexte de boire au même robinet ou refusent-ils carrément de boire ?

Si le résultat de cette expérience montre que les deux enfants refusent toute coopération et proximité avec leurs camarades malgré l'atmosphère de jeu, on peut estimer que les professionnels ont ainsi vérifié que les enfants n'ont pas refusé leurs camarades par simple règlement de comptes ou rapport de force et qu'ils se situent bien dans une vision selon laquelle *ils ne doivent pas* se mêler aux autres.

Les professionnels peuvent alors passer à une étape plus frontale, qui consiste à mettre des mots sur leur refus de se mêler aux autres et sur la notion de pur/impur. La discussion peut être informelle, de manière à évaluer si ces enfants ont besoin de s'auto-exclure par conviction ou si leur comportement de rupture est le fruit d'une exigence parentale. En effet, les professionnels gèrent régulièrement des comportements d'enfants qui se mettent subitement en rupture sous des prétextes divers (se déclarer de façon mensongère allergique au poisson le jour de la dégustation du poisson), n'invoquant d'ailleurs pas toujours le religieux. Cela peut passer par un rappel frontal à la réalité, par des questions, par une écoute, une plaisanterie, une stratégie qui aide à prendre conscience de ce que l'on fait, etc. Il peut être dit : « *Ici on partage tout, les tables, les chaises, les murs, les instituteurs, les maths, le français, l'air, l'eau... C'est une école pour tous. C'est pour ça que tu peux y être. Personne n'a le droit de refuser l'autre. Aimerais-tu être rejeté par les autres parce que toi, tu ne manges pas de porc ?* ».

Évaluer ces trois niveaux d'embrigadement de manière subtile apparaît comme une vraie difficulté, car il s'agit de dépasser ce qui est explicite, pour accéder à l'implicite. Les professionnels pointent le danger qui consisterait à appréhender la situation uniquement dans son aspect religieux, sans analyser le symptôme que cette volonté de rupture peut révéler. En effet, les deux enfants font passer leur comportement comme une simple application d'un

précepte religieux. C'est un moyen qui s'est révélé efficace pour imposer une frontière symbolique de rupture avec leurs camarades. Ils ont fait autorité sur ces derniers en passant par ce qu'ils ont présenté comme une loi de Dieu. Il appartient aux adultes de désamorcer cette vision du monde. Si ces derniers se contentaient de rappeler aux jeunes que l'école est laïque, en s'appuyant par exemple sur la Charte de la laïcité, cela produirait le contraire de l'effet recherché, puisque, indirectement, cela validerait le comportement des enfants comme étant une simple production religieuse et renforcerait leur idée selon laquelle l'islam considère qu'il ne faut pas approcher ceux qui mangent du porc du fait qu'ils sont impurs.

Passer par le ludique pour évaluer le niveau d'endoctrinement de l'enfant permet aussi de lui présenter des nouvelles façons de penser, de nouvelles visions du monde sans le mettre en posture de devoir faire un choix entre le monde de ses parents (référence dite religieuse) et le monde de l'école (référence, dite savante). En ajoutant un nouveau registre à celui des parents, sans attaquer ces derniers, le professionnel donne la liberté à tous les enfants de remettre en question certaines postures et valeurs de leurs parents sans pour autant se mettre en état ou situation de rupture.

e) Valoriser le potentiel de chacun

L'objectif général est de rassurer l'enfant de manière à ce qu'il (re) fasse confiance aux adultes. Pour faciliter sa réhabilitation, il est nécessaire d'avoir une approche qui ne se résume pas au seul travail sur le traumatisme vécu. Valoriser le potentiel de chacun apparaît comme un angle fondamental. Le RAN précise qu'il « *convient de favoriser le développement d'éléments fondamentaux tels que les compétences interpersonnelles, la gestion des émotions, la stabilité de la vie familiale, etc., afin que ces enfants aient la possibilité de contribuer positivement à la société* »¹⁷. Il faut proposer un socle de compétences utiles qui permettent de reconstruire leur vie en proposant des activités « *positives et constructives* »¹⁸. Pour le RAN mais également dans les programmes DDR de l'Unicef depuis les années 1990, « *il est essentiel pour le processus de réhabilitation des enfants de retour d'un séjour en zone de conflit qu'ils aient accès à l'éducation. Il s'agit d'un facteur de protection important car il leur donne un sentiment de sécurité, normalise leur vie quotidienne, leur donne accès à la diversité culturelle et renforce les interactions avec des personnes extérieures à leur cercle familial* »¹⁹. Il s'agit donc de rendre actrices les écoles « *dans la réhabilitation des enfants sans mettre en péril la sécurité des autres enfants, du personnel éducatif ou d'autres intervenants directs* »²⁰.

La fondation Quilliam propose une approche expérimentale « *pour introduire la notion de plaisir et de jeu dans l'enseignement, grâce à des livres, des contes, des fictions qui pourront habituer l'enfant à des valeurs communes au sein de la classe* »²¹. Elle suggère un travail autour des Contes des 1001 nuits pour donner une représentation différente du monde que celle proposée par Daesh en partant du même univers de référence. Shéhérazade transforme pendant mille et une nuits un véritable « *monstre* » en un être apaisé et guéri. Un tel récit, au cours duquel sont affrontés les multiples problèmes de la vie sous couvert de narrations fantastiques et merveilleuses, peut symboliser une des façons par lesquelles il est possible de sortir des atrocités perpétrées par Daesh et de retrouver la voie d'une harmonie et d'une sérénité.

De son côté, le psychanalyste Alain Ruffion²² propose aux intervenants sociaux une prévention et un accompagnement qui prennent en compte les besoins fondamentaux de l'enfant. Nous renvoyons à la fiche

¹⁷ Manuel du RAN/RSR *id*, p.94.

¹⁸ https://www.lemonde.fr/afrique/article/2012/02/12/enfants-soldats-l-afrique-ne-represente-qu-une-facette-du-probleme_1639190_3212.html.

¹⁹ Kia Keating & Ellis 2007 ; Hart 2009 in Manuel du RAN/RSR interventions destinées aux personnes qui rentrent dans leur pays d'origine, juillet 2017, p.105.

²⁰ Manuel du RAN/RSR *Ibid*, p.105.

²¹ Les enfants de Daesh, Fondation Quilliam, collection inculte, livre blanc traduit et édité par dernière marche, 2016, p.130.

²² Le psychanalyste Alain Ruffion, spécialisé en psychologie positive, a comme caractéristique d'avoir postulé à l'appel d'offre du Ministère de l'Intérieur lorsque nous avons refusé son renouvellement et d'avoir à son tour suivi les jeunes radicalisés signalés par les préfetures sur le territoire français.

« Prendre en compte les besoins fondamentaux de l'enfant » en annexe, élaborée à partir des ressources de la résilience et de la psychologie positive existentielle²³, pour les professionnels qui cherchent des outils.

2- La famille, base de la prise en charge de 0 à 18 ans ?

Reconstruire les liens familiaux a fait partie de la dénazification. En effet, après la guerre, « les antifascistes décrivent l'enfer du nazisme comme une agression envers l'individu et la famille.

Après la guerre, les anticomunistes perpétuent cette tradition, établissant un lien entre nazisme et communisme, en les accusant de détruire la sphère privée »²⁴. « (...) Si les Nazis ont corrompu l'unité familiale, reconstruire la vie de famille traditionnelle après la 2nde Guerre Mondiale relève à la fois de la dénazification et de la démocratisation »²⁵. Nous avons vu, dans les premières parties de ce rapport, que la rupture avec la famille non-radicalisée fait partie des premières étapes de l'embrigadement des enfants et des adolescents. Chez Daesh comme dans toutes les autres idéologies totalitaires, des enfants sont allés jusqu'à dénoncer leur propre père. Lorsque la famille est radicalisée, le groupe radical remplace quand même la famille biologique. Le chef devient la figure paternelle. Le groupe radical devient dans tous les cas un groupe de substitution qui détruit l'individualité des recrues pour renforcer la fusion au sein du groupe. La place de la famille dans la prise en charge apparaît donc comme un paramètre fondamental. Doit-on recourir à la famille élargie non radicalisée lorsque les parents sont incarcérés ? A partir de quand peut-on remettre l'enfant à ses parents lorsqu'ils sortent de prison ? La famille d'accueil est-elle préférable au foyer éducatif ? etc.

« La majorité des enfants sont séparés de leurs parents : 85% des mineurs revenus de Syrie sont confiés à l'aide sociale, détaille le ministère de la Famille, de l'Enfance et des Droits des femmes. "Le seul vrai critère du juge est l'intérêt de l'enfant. Il ne peut pas se permettre de le remettre dans une famille radicalisée", nous explique-t-on »²⁶. Les enfants qui rentrent de Daesh sont directement placés dans des familles d'accueil : « A quelques exceptions près, les juges privilégient un placement en famille d'accueil plutôt qu'en foyer. Toutes sont volontaires, très expérimentées et n'ont pas d'autres enfants à charge. La raison est d'abord matérielle : il s'agit généralement de fratries qu'il n'est pas souhaitable de séparer. Ce choix est également dicté par l'attention particulière qu'ils demandent »²⁷.

Une fois que l'enquête sur la famille élargie a abouti, cette dernière peut alors obtenir des droits de visite et de garde. Cette démarche repose sur la nécessité de vérifier l'absence de radicalisation de la famille élargie. Dans la réalité, seuls les enfants kidnappés par l'un des deux parents à l'insu de l'autre ont été rendus à leur famille : « Depuis mars 2017, une circulaire encadre la marche à suivre dès leur sortie de l'avion. Désormais, le procureur émet systématiquement une ordonnance de placement provisoire, en moyenne entre quinze jours et un mois, à leur arrivée, le temps que les parents soient entendus par la justice et pour parer au plus urgent. Leur dossier est ensuite repris par un juge pour enfants qui décide de prolonger ou non le placement. (...) Sur les 37 enfants arrivés depuis

²³ BONIWELL I., TUNARIU A., RUFFION A., *Vers une prévention durable de la radicalisation des jeunes. Dialogues existentiels et philosophiques : une intervention de psychologie positive existentielle favorisant la résilience, le bien-être et un état d'esprit positif*, in RUFFION A. (2018), *Méthodes d'intervention en prévention des radicalisations*, La Boite à Pandore, Bruxelles, 2018.

²⁴ Ouvrages sur le lien entre nazisme et communisme totalitaire cités par l'auteur Tara Zahra, *Les enfants perdus ; Migrations forcées, entre familles et nations dans l'Europe d'après-guerre*, Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière » ; Le temps de l'Histoire ; 15/ 2015: Arbeits und Sozialminister des Landes Nordrhein-Westfalen, *Jugend Zwischen Ost und West*, Nordrhein-Westfalen, 1955. Bundesministerium für Gesamtdeutschen Fragen, *Deutsche Kinder in Stalins Hand*, Bonn, 1951. FIEDLER Käte, « Der Ideologische Drill der Jugend in der Sowjetzone », in *Kampfgruppe gegen Unmenschlichkeit* (ed.), *Die Jugend der Sowjetzone in Deutschland*, Berlin, 1955. KÖHLER Hans, « Erziehung zur Unfreiheit », in *Kampfgruppe gegen Unmenschlichkeit* (ed.) *Die Jugend der Sowjetzone in Deutschland*, Berlin, 1955. TILLICH Ernst, « Die psychologische Entwicklung und die psychologische Führung der Menschen hinter dem Eisernen Vorhang », in *Kampfgruppe gegen Unmenschlichkeit* (ed.), *Die Jugend der Sowjetzone in Deutschland*, Berlin, 1955.

²⁵ Tara Zahra, *Les enfants perdus ; Migrations forcées, entre familles et nations dans l'Europe d'après-guerre*, Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière » ; Le temps de l'Histoire ; 15/ 2015.

²⁶ <https://www.streetpress.com/sujet/1492508317-les-enfants-francais-de-etat-islamique>

²⁷ <https://www.20minutes.fr/societe/2288519-20180613-petits-revenants-comment-seine-saint-denis-gere-retour-enfants-syrie-irak>, du 13/06/18

un an et demi en Seine-Saint-Denis, seuls 6, dont une fratrie de 4, ont été remis à leur famille à l'issue d'une courte période de placement. "Ce sont à chaque fois des cas où l'un des parents a emmené les enfants en Irak ou en Syrie sans l'accord de l'autre", précise la directrice de l'ASE. À l'instar de cette adolescente qui a passé plusieurs années sur zone avec sa mère et son beau-père. "C'est son père biologique qui a signalé son départ, il s'est battu pour qu'elle rentre en France. L'enquête a rapidement conclu qu'il n'avait absolument rien à voir avec la radicalisation de son ex-épouse", précise Maître Jérémie Boccara, l'avocat de la mère de l'adolescente »²⁸.

La rupture familiale ne facilite pourtant pas la sortie de radicalisation des mineurs. Le RAN rappelle à plusieurs reprises que la séparation familiale complique la prise en charge des enfants : « Même si les enfants sont rentrés en Europe et sont loin de la zone de conflit, les professionnels doivent être conscients qu'ils peuvent encore se trouver dans un environnement transitoire, en particulier lorsque leurs parents sont incarcérés et que les enfants vivent en famille d'accueil. Ces circonstances peuvent entraver le processus de traitement du traumatisme et de reconstruction de la résilience. (...)

Outre le traumatisme résultant de leur vie en zone de conflit, le processus de réinstallation (retour dans l'UE) peut occasionner des traumatismes supplémentaires, d'autant plus marqués si les familles sont séparées ou si les enfants voyagent seuls »²⁹. Les avocats témoignent de la souffrance provoquée par la séparation automatique de l'enfant avec sa famille, comme par exemple Maître Martin Pradel : « Cette séparation est tout de même problématique. Les enfants sont sevrés très brutalement, c'est particulièrement douloureux. Ils ressentent un très fort sentiment d'abandon »³⁰.

Le rapport du RAN recommande que la garde de l'enfant puisse être proposée à l'environnement familial non radicalisé de l'enfant : « Si aucune solution ne peut être trouvée dans le cercle social de l'enfant, sa garde peut alors être confiée à quelqu'un d'autre et l'enfant peut être placé en institution ou en famille d'accueil »³¹. Pour la fondation Quilliam : « En priorité, il faut faire en sorte que l'enfant puisse retourner chez un membre de sa famille non radicalisé ou qu'il puisse les fréquenter pour ne pas avoir de sensation d'abandon. (...) Un travail thérapeutique seul ne suffit pas à lui assurer une place de semblable au sein de la communauté mais cela permettra de soigner psychiquement les enfants-combattants et d'essayer de les éduquer et de les réinsérer dans leurs univers d'origine »³². Pourtant, le recours à la famille élargie ne s'opère pas facilement. Malgré le fait que de nombreux grands-parents réclament la garde de l'enfant-revenant, les autorités sont frileuses : « Dans certains cas, la garde est réclamée par la famille élargie, souvent les grands-parents. Une enquête approfondie est alors menée par la Protection Judiciaire de la Jeunesse, systématiquement co-saisie dans ce type de dossier. Mais ces enquêtes sont longues et pour l'heure aucune demande n'a abouti »³³.

Le sentiment d'abandon n'est pas la seule conséquence négative d'une séparation familiale. L'étayage familial sera aussi une aide lorsque les travailleurs sociaux commencent à mener l'enfant ou l'adolescent à questionner ses certitudes sur la définition de son groupe (ceux qui vont sauver le monde) et la définition « des autres » (les mécréants qui veulent éliminer les musulmans parce qu'ils savent qu'ils détiennent la solution pour sauver le monde). Que l'on appelle cela « déradicalisation », « désengagement », « travail de libre arbitre », « autonomisation du jeune », peu importe ...

Toujours est-il que le travail psycho-éducatif interroge la vision du monde inculquée au mineur qui sous-tendait sa présence en Syrie, les actes violents des adultes, et maintenant l'incarcération des parents. Comme le précise le

²⁸ <https://www.20minutes.fr/societe/2288519-20180613-petits-revenants-comment-seine-saint-denis-gere-retour-enfants-syrie-irak>, du 13/06/18

²⁹ Manuel du RAN/RSR, *id*, p. 95.

³⁰ <https://www.streetpress.com/sujet/1492508317-les-enfants-francais-de-etat-islamique>

³¹ Manuel du RAN/RSR *Ibid*, p.100.

³² *Les enfants de Daech*, Fondation Quilliam, *ibid*.

³³ <https://www.20minutes.fr/societe/2288519-20180613-petits-revenants-comment-seine-saint-denis-gere-retour-enfants-syrie-irak>, du 13/06/18

rapport du RAN, l'idéologie de Daesh a proposé un mode de vie qui a « posé les bases identitaires de l'enfant et lui sert également de protection en lui permettant de rester résilient tout en vivant dans ce contexte. Les interventions destinées à traiter l'idéologie/la vision du monde des enfants de retour dans leur pays d'origine doivent tenir compte du fait que le processus de déconstruction des bases de leur identité et de transition vers une nouvelle identité est aussi long que complexe. Ce type d'intervention doit donc s'inscrire dans le cadre de processus et/ou de mesures plus larges de réintégration et de réhabilitation »³⁴.

Toutefois, si l'on se réfère à notre expérience de suivi des 12-15 ans, le rôle de la famille élargie et notamment des grands-parents non radicalisés s'avère fondamental pour le processus de « réaffiliation ». Cela concerne principalement le rappel des anciens repères effacés par l'embrigadement : repères affectifs, historiques, mémoriels, etc. Nous avons démontré que l'embrigadement a provoqué un changement cognitif qui passe par l'effacement du passé³⁵. Le discours « djihadiste » opère une désaffiliation de l'individu en le plaçant dans une communauté de substitution et en lui donnant l'illusion d'appartenir dorénavant à une filiation mythique sacrée. Si toute la famille ne bascule pas ensemble dans cette nouvelle identité, le discours radical multiplie les arguments pour créer une rupture avec la famille originelle. Pendant le suivi du jeune, la famille élargie non radicalisée occupe une place symbolique privilégiée pour restaurer les anciens repères identitaires malmenés par l'embrigadement et raviver les éléments fondateurs de l'histoire du jeune.

Grâce aux statistiques réalisées sur le suivi pendant 2 ans de 450 « djihadistes »³⁶, nous pouvons affirmer, de manière scientifique et rigoureuse, deux résultats :

- l'approche relationnelle rassurante est une condition préliminaire à tout travail cognitif et idéologique dans le processus de désengagement ;
- la famille est la mieux placée pour mettre en place une « contre-approche relationnelle rassurante », face à l'approche anxigène mise en place par le discours djihadiste.

En effet, « les statistiques montrent que nos échecs (20% de notre échantillon) étaient constitués de 65% de majeurs et de 35% de mineurs³⁷. Elles prouvent l'efficacité de l'approche émotionnelle rassurante mise en place avec les familles (étape préliminaire à la remobilisation cognitive du désengagement, voir chapitre 8) »³⁸.

Les proches (parents mais aussi conjoints) sont les mieux placés pour rassurer le radicalisé et lui redonner confiance en l'humain (puis en la société dans un deuxième temps).

Dans nos expériences de prises en charge, nous nous sommes appuyés sur les proches pour envisager une approche émotionnelle qui rassure le jeune. Il est possible de conceptualiser cette méthode d'accompagnement du changement, appelée « Madeleine de Proust » par les parents, à l'intersection entre approche émotionnelle et approche relationnelle, l'une agissant sur l'autre et *vice versa*. Le discours « djihadiste » utilisant les émotions pour insécuriser et radicaliser le jeune, nous avons nous aussi essayé d'agir sur les émotions pour le rassurer dans un premier temps, de manière à contourner l'obstacle du verrouillage cognitif. Comme le discours « djihadiste », notre méthode utilise les émotions pour pouvoir agir sur les cognitions. Commencer par faire appel au lien originel permet de replacer le jeune au sein de sa filiation d'origine afin qu'il retrouve d'abord une partie de ses repères affectifs, mémoriels, cognitifs. Il s'agit de le faire se retourner sur une période de son histoire où il se sentait en sécurité. Pour cela, les parents, mais aussi les conjoints, remettent en scène des « petits riens » de la vie quotidienne, *a priori* insignifiants mais qui peuvent provoquer une remontée émotionnelle inconsciente et réflexive chez le jeune en lui rappelant un moment qui n'a pas été « abîmé » par l'embrigadement.

³⁴ Manuel du RAN/RSR, *id*, p. 95.

³⁵ Dounia Bouzar, *Français radicalisés, L'enquête, ibid.*

³⁶ Dounia Bouzar, *Français radicalisés, L'enquête, ibid.*

³⁷ Age-échecs/réussites cat (<18+18 ans et +. Echecs : 12(35,3%)/22(64,7%) Réussites : 58(50%)/58(50%)

³⁸ Dounia Bouzar, *Français radicalisés, L'enquête, id*, p. 168.

La mise en situation de remémoration de la petite enfance, ou du temps heureux précédant la radicalisation, crée les conditions propices à l'émergence des émotions en faisant référence à des éléments ancrés dans la mémoire à long terme (mémoire autobiographique). Cela provoque un ressenti émotionnel incontrôlable, en lien le plus souvent avec les souvenirs d'enfance, ou avec un évènement fondateur positif. En effet, les parents racontent que leurs enfants « s'écroulent » en pleurant quand ils les touchent par une odeur, une musique, un geste, qui appartient à leur petite enfance. Les conjoints obtiennent également de tels résultats lorsqu'ils arrivent à faire remonter un souvenir lié à un évènement fort et symbolique : mariage, naissance, décès.

Sachant que le discours « djihadiste » a dilué l'individu dans le collectif paranoïaque, qu'il a opéré une sorte d'« anesthésie » des sensations individuelles, qu'il a coupé le jeune de toute culture pour lui interdire l'expérience du plaisir et l'incarnation de tout ressenti, la remémoration de micro-évènements qui ont rythmé sa petite enfance ou marque sa vie d'adulte fait ressurgir des sentiments provisoirement refoulés et également des sensations sans lien avec le groupe radical, ce qui le ramène à son corps « d'avant » et à ce qu'il est. Ainsi, alors que la déshumanisation visée par les « djihadistes » passe par la désincarnation et la désaffiliation réglée, la déradicalisation passe par la réincarnation et la « réaffiliation ».

Le rôle des grands-parents est aussi lié à leur grande capacité d'empathie vis-à-vis de leurs (petits)-enfants perdus, du fait du lien affectif qui les relie.

Nous avons observé que les jeunes radicalisés passent par une période d'angoisse quand ils commencent à avoir des doutes sur leurs certitudes : ils ne savent plus à qui faire confiance pour démêler le « vrai » du « faux ». Leurs repères sont brouillés. Ils ont le sentiment de tomber dans le vide, dans une sorte de gouffre, d'être incompris de tous, les anciens membres du groupe et « les autres ». À ce moment-là, les plus fragiles décompensent et peuvent tenter de se suicider ou adopter des attitudes de fuite du monde réel (alcool, drogue). Le soutien mis en place pendant cette transition que nous appelons « période grise » est fondamental. Sans la participation active des familles, « nos » mineurs n'auraient pas réussi à s'extraire de la force relationnelle de leur groupe radical. Car chez les mineurs, la dimension relationnelle de l'embrigadement est globalement plus importante que la dimension idéologique³⁹. La présence permanente de la famille élargie, son étayage et son lien affectif indéfectible, constituent une compensation face à la perte des liens avec le groupe radical. Nous renvoyons à notre fiche « *Méthode de sortie d'embrigadement à 4 dimensions* » pour plus de détails (Annexe).

Enfin, les grands-parents peuvent apparaître comme des facilitateurs pour que l'enfant garde le lien avec ses parents. Car les intervenants sociaux insistent sur le fait que « *repandre une vie "normale" passe également par le maintien des liens familiaux. Les enfants dont les parents sont incarcérés leur rendent visite en prison tous les 15 jours environ. Des déplacements lourds à gérer pour les services sociaux mais nécessaires pour l'équilibre des enfants* »⁴⁰. C'est aussi l'avis du psychiatre Serge Hefez : « *Dans tous les cas, même en cas de parents très radicalisés qui seraient emprisonnés, il est préférable que les enfants continuent à les voir. On ne résout pas un conflit de loyauté en coupant l'enfant de ses parents, mais en travaillant avec lui sur la manière dont il peut concilier le lien affectif qu'il a avec eux et celui qu'il peut construire avec d'autres personnes. L'enfant assimilera avec le temps à faire la part des choses entre les croyances de ses parents et ce qu'il apprendra par la suite* »⁴¹.

Bien entendu, seule une famille non radicalisée peut participer à cette démarche. Mais certaines familles anciennement radicalisées ont pu y adhérer, ayant compris l'enjeu et le danger qu'encourait leur enfant. Autrement

³⁹ Dounia Bouzar, *Français radicalisés, l'enquête, ibid.*

⁴⁰ <https://www.20minutes.fr/societe/2288519-20180613-petits-revenants-comment-seine-saint-denis-gere-retour-enfants-syrie-irak>, du 13/06/18

⁴¹ https://www.lexpress.fr/actualite/societe/enfants-de-djihadistes-rapatries-des-traumatismes-repetes-complices-a-soigner_1972265.html

dit, la prise de conscience des conséquences de l'idéologie « djihadiste » sur l'enfant peut aider les adultes à douter et se désengager.

Nous avons rencontré plusieurs mères qui se sont désengagées au moment de leur grossesse ou lors des premières années de leur enfant⁴². Le rapport du RAN nous rejoint dans ce constat : « *Une fois le travail d'investigation effectué, lorsque l'environnement familial n'est pas repéré comme potentiellement dangereux dans la radicalisation de l'enfant, et même dans le cas d'une radicalisation antérieure, les familles doivent donc, en tant qu'unité, recevoir du soutien et des conseils d'experts (par exemple, en psychologie, en traumatismes, en théologie si besoin, en pédagogie...) qui les aideront à gérer le traumatisme et les circonstances actuelles et à mieux comprendre comment créer un environnement sûr et stable où l'enfant pourra grandir* »⁴³. Apprendre à diagnostiquer le lien entre la famille et l'idéologie « djihadiste » devient donc une priorité, afin de ne pas couper automatiquement les enfants des grands-parents.

Pour « repérer la non dangerosité de l'environnement familial », nous proposons de reprendre le passage d'un guide que nous avons réalisé en 2014, suite à une recherche-action avec une vingtaine de professionnels⁴⁴ :

1. « *Le professionnel tentera de mobiliser la fonction de mère pour évaluer si la femme qu'il rencontre se positionne en tant que mère ou en tant que membre d'un groupe détenteur de solutions toutes faites. Avec des questions qui l'interpellent en tant que mère (Que dirait-elle de son enfant ? Quels sont ses qualités et ses défauts ?), il s'agit de faire jouer ses attachements affectifs profonds pour voir si elle parle en son nom (je) ou si elle commence ses phrases avec un pronom à la première personne du pluriel (nous), au nom de son groupe ?*
2. *Ensuite, le professionnel peut tenter d'explorer le rapport de la mère à l'enfant pour évaluer comment la vision du groupe (de type sectaire) auquel elle appartient intervient dans sa relation mère-enfant. Comment représente-t-elle sa relation avec son enfant ? Le professionnel posera à la mère des questions sur l'histoire de l'enfant, sur la relation entre mère et enfant, jusqu'à demander des photos de son fils bébé par exemple. L'objectif reste toujours d'évaluer si, en la mobilisant en tant que mère, cette femme sort du discours tout fait de son groupe ou si sa fusion au groupe l'en empêche - ce qui serait le cas si elle répondait qu'elle n'a aucune photo de son enfant, car c'est interdit.*
3. *Il est également possible de demander à la mère quelles sont ses attentes vis-à-vis de l'école pour son enfant et de questionner sa confiance à l'égard des référents adultes, les enseignants notamment. Il ne s'agit pas seulement de rechercher l'adhésion de la mère aux principes éducatifs de l'école (et encore moins de présupposer que les valeurs républicaines sont supérieures aux valeurs de la mère), mais de vérifier qu'elle est prête à ce que son enfant soit en relation avec d'autres cercles de socialisation, qui peuvent potentiellement lui présenter d'autres visions du monde. Si la mère ne s'est pas positionnée en tant qu'individu dans les étapes précédentes, il reste à évaluer s'il reste un lien mère-enfant minimal qui permettrait qu'elle ne renie pas son fils si lui se positionnait en tant qu'individu. Les professionnels ne peuvent travailler avec cette famille que si, à ce stade, l'enfant a une possibilité de s'opposer à la mère (au groupe) sans se retrouver dans un conflit de loyauté mettant sa filiation symbolique en danger (l'amour de sa mère) ».*

⁴² Cf Dounia Bouzar, *Français radicalisés*, *ibid.*

⁴³ Manuel du RAN/RSR *ibid.*, p.105.

⁴⁴ Ouvrage *Laïcité et égalité : pour une posture professionnelle non discriminatoire, synthèse de la formation-action* réalisée par le cabinet Bouzar-expertises à l'attention des intervenants socio-éducatifs Septembre 2013-Juillet 2014 », écrit par Lylia et Dounia Bouzar, p. 62, disponible sur bouzar-expertises.fr



Bouzar Expertises

Cultes et Cultures

QUELS DEVENIR & TRAITEMENT POUR LES ENFANTS D'EXTRÉMISTES VIOLENTS ?

Comparaison entre Daesh
et les autres mouvements totalitaires

Pour toute demande, envoyer un mail à
>> administration@bouzar-expertises.fr

>> RAPPORT Janvier 2019